



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

RAPPORT SUR LE

COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2021

(BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Conseil municipal du 2 juin 2022

Sommaire

SYNTHESE	4
I - LE BUDGET PRINCIPAL (PRESENTATION DGFIP)	10
A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE (MOUVEMENTS REELS).....	11
A. LES IMPOTS LOCAUX	12
B. LES FLUX DE RECETTES LIES A LA METROPOLE DU GRAND PARIS (MGP)	14
C. LES AUTRES IMPOTS ET TAXES	14
D. DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	16
E. LES PRODUITS DES SERVICES ET DE GESTION COURANTE.....	20
F. ÉTUDES ET TRAVAUX EN REGIE.....	21
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE (MOUVEMENTS REELS).....	22
A. LES CHARGES DE PERSONNEL NETTES	22
B. LES CHARGES COURANTES.....	23
C. LES SUBVENTIONS ET CONTINGENTS.....	24
D. CHARGES FINANCIERES HORS SWAPS.....	27
E. SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES	28
B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT	29
1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (Y COMPRIS LES EMPRUNTS NOUVEAUX).....	29
A. LE FCTVA.....	29
B. TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT ET TAXE D'AMENAGEMENT.....	29
C. SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	29
D. LES CESSIONS.....	30
E. AUTRES RECETTES	30
F. LES EMPRUNTS NOUVEAUX.....	30
2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Y COMPRIS LE REMBOURSEMENT DE DETTE).....	31
A. SITUATION CUMULEE DES AP ET DES CP EN 2020	31
A.1 LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	31
A.2 LES CREDITS DE PAIEMENT	32
RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2021	32
B. LES OPERATIONS D'ORDRE	35
B.1. LES OPERATIONS D'ORDRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT VERS LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	36
B.2. LES OPERATIONS D'ORDRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT VERS LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	38
B.3. LES OPERATIONS D'ORDRE AU SEIN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	39
C. RESTES A REALISER	39
C- RESULTAT DE L'EXERCICE	40
D- LA DETTE	41
A. LES CHARGES FINANCIERES	41
B. LES OPERATIONS EN CAPITAL	42
C. L'ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE 2021	42
II - LES BUDGETS ANNEXES	43
A- PISCINE PATINOIRE	43
B- LOCATIONS IMMOBILIERES	45
C- PUBLICATIONS	46
III - LES ANNEXES	47
ANNEXE N°1- – LES AP-CP CONSOLIDES EN 2021	48
ANNEXE N°3 – LES ECRITURES COMPTABLES CROISEES VILLE/GPSO ET MGP	54
ANNEXE N°4 – CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDEE (HORS TRAVAUX EN REGIE ET CESSIONS)	55
ANNEXE N°5 – SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL	56

L'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ». Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire. Il doit être approuvé avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Le compte administratif de l'exercice 2021 permet à la Ville de se pencher sur les réalisations de l'année précédente ainsi que sur l'exécution de son budget annuel. Il se présente comme un document faisant le relevé exhaustif des opérations comptables au cours de l'exercice.

Il fournit à l'assemblée délibérante via le rapport de présentation et la maquette comptable et budgétaire M57 des informations permettant :

- De renforcer le débat sur la gestion financière de la Ville, en présentant la structure du budget et l'évolution des grands équilibres financiers, avec des présentations brèves et synthétiques retraçant les informations financières essentielles ;
- De vérifier l'étendue des réalisations intervenues au cours de l'exercice ;
- D'expliquer les écarts de réalisation au regard du budget primitif voté le 18 mars 2021 et des décisions modificatives intervenues le 15 avril 2021, le 30 septembre 2021 et le 9 décembre 2021.

Le compte administratif 2021 respecte les principes de transparence, de régularité et de prudence :

- **Transparence** parce que les grands équilibres financiers de la commune sont présentés sur la période allant de 2008 à 2021. La ventilation des recettes et dépenses est présentée avec un historique de quatre ans, soit de 2018 à 2021. Les réalisations 2021 sont comparées au budget primitif, au budget global qui intègre les décisions modificatives, et au compte administratif 2020. Lorsque cela a été nécessaire des retraitements ont été opérés pour tenir compte des changements de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2021;
- **Régularité et prudence** parce que le compte administratif 2021 est élaboré en reprenant les mêmes méthodes et règles comptables que celles adoptées pour les exercices précédents. Ces règles concernent notamment, l'amortissement des biens acquis, des subventions d'équipement, la constatation selon le régime dit « budgétaire » de provisions pour créances douteuses et risques contentieux ; le rattachement des charges et des produits au-delà de 1 000 € l'unité. L'intégralité des opérations concernées est retracée dans le présent rapport.

La Ville applique la nomenclature M57 depuis le 1er janvier 2021. En partenariat avec la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, une convention de services comptables et financiers (CSCF) a été adoptée en 2021 pour la période 2021 – 2024. Un règlement budgétaire et financier (RBF) a été approuvé par le Conseil municipal du 30 septembre 2021, fixant les grands principes budgétaires et financiers de la M57, notamment les modalités d'adoption du budget, les règles de gestion des AP/CP et les règles régissant l'amortissement des actifs, ainsi que l'autorisation des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

D'un point de vue comptable, le compte administratif se structure en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections présente un résultat.

Les données comptables du rapport du compte administratif 2021 sont retraitées de manière à rendre celles-ci homogènes et comparables avec celles de la DGFIP.

La publicité du présent document sera conforme aux obligations du décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

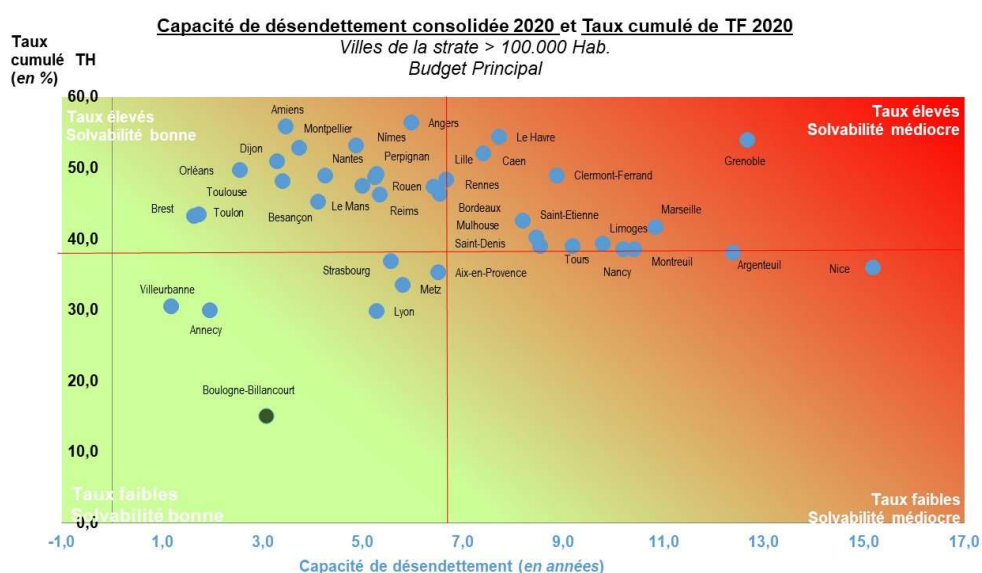
SYNTHESE

Le compte administratif confirme, année après année, l'excellente gestion financière de la Ville.

Les résultats de l'année 2021 confirment la bonne gestion de l'équipe municipale. Malgré un exercice budgétaire encore marqué par la crise sanitaire et économique de la Covid 19, le compte administratif présente un résultat élevé et une réduction de l'endettement, avec des taux de fiscalité stables pour la 12^{ème} année consécutive et un effort d'investissement soutenu, grâce à la maîtrise rigoureuse des dépenses.

La crise de la COVID-19 a induit en 2021 des pertes de recettes à hauteur de 3,7 M€, des dépenses nettes supplémentaires de 0,8 M€ et des aides de l'Etat de 0,57 M€, soit **un coût de 4 M€**. Pour rappel, le coût financier de la crise en 2020 s'est élevé à 7 M€. En deux ans, la crise sanitaire a déjà coûté 11 M€ à la Ville.

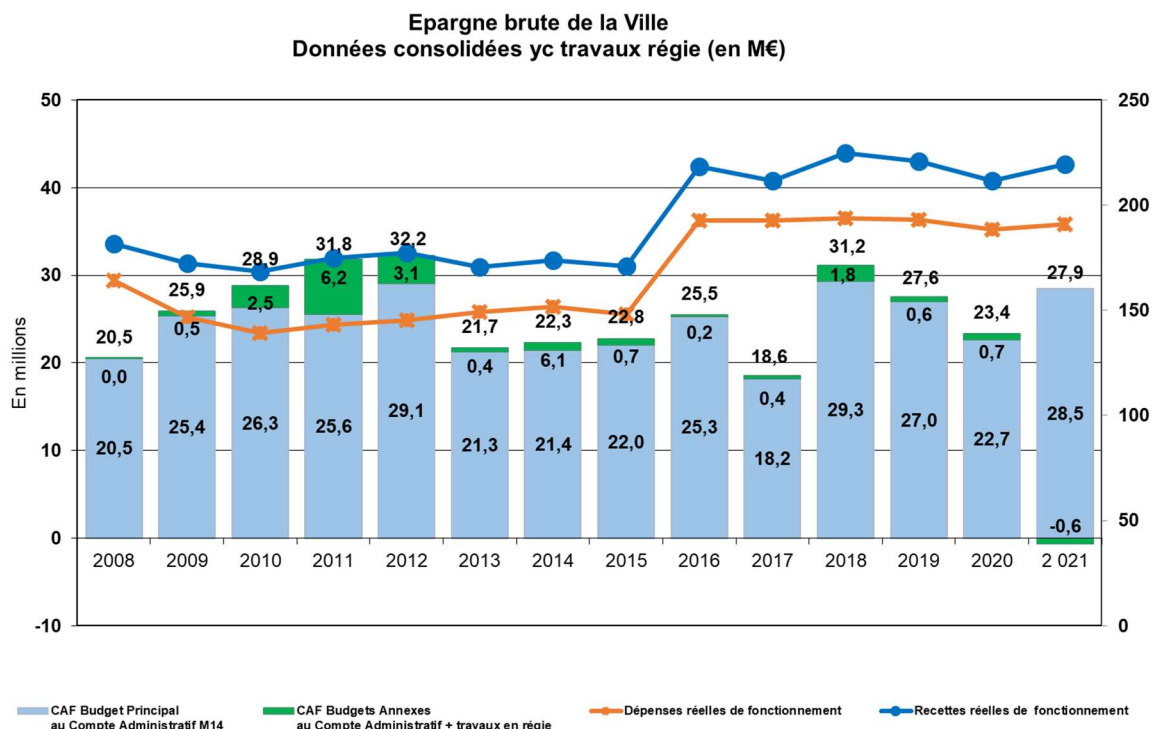
Pour la 12^e année consécutive, les taux communaux de fiscalité sont restés inchangés. La Ville peut se féliciter d'avoir simultanément des taux de fiscalité parmi les plus bas des grandes villes et une solvabilité financière très forte, positionnant **la Ville parmi les mieux gérées des grandes villes de France**.



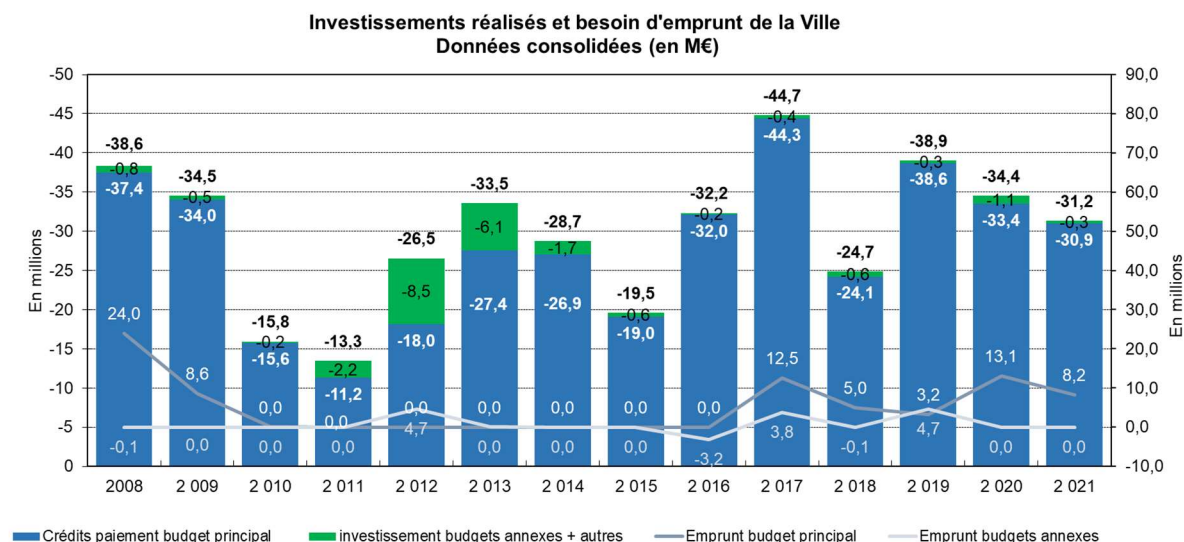
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 218,9 M€. Elles sont en hausse de 3,7% par rapport à 2020.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 190,4 M€ en augmentation de 1 % par rapport à 2020. Les charges de personnel représentent 47% des charges de fonctionnement et sont en progression de 4,3 %, du fait des postes pourvus dans les directions de l'éducation, de la jeunesse et de la petite enfance et de la politique de déprécarisation. Les charges à caractère général ont quant à elles enregistré une baisse de 4,9 %, principalement liée aux conséquences engendrées par la crise sanitaire moins importantes en 2021 (0,9 M€ en 2021 contre 4 M€ en 2020) malgré le coût de fonctionnement en année pleine des centres de vaccination.

La capacité d'épargne brute consolidée augmente de 4,6 M€ entre 2020 et 2021 et retrouve son niveau de 2019.

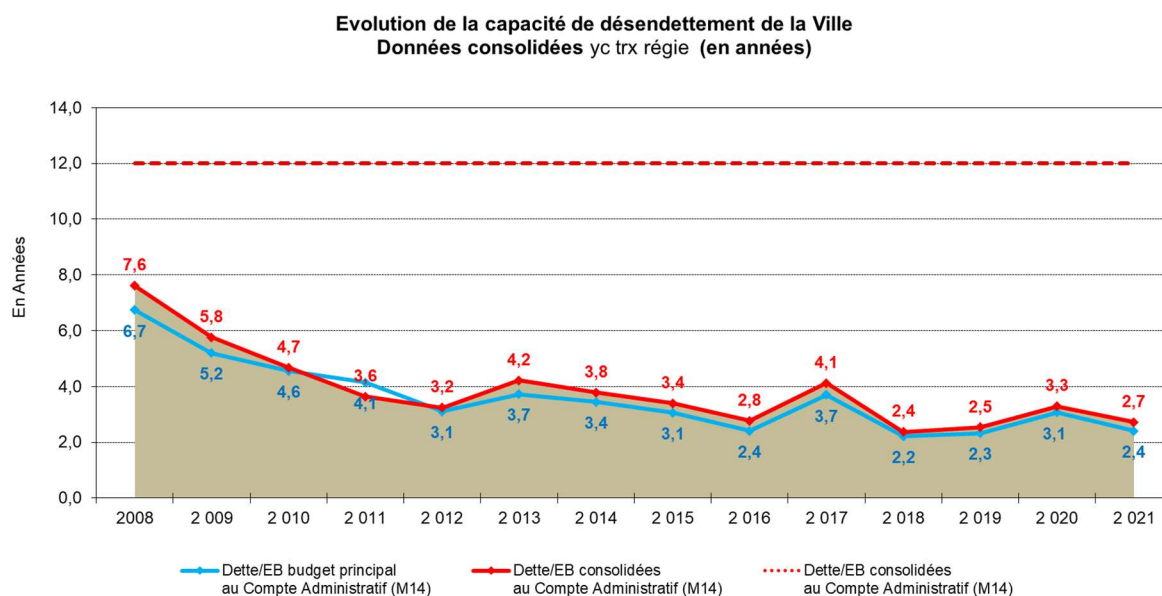
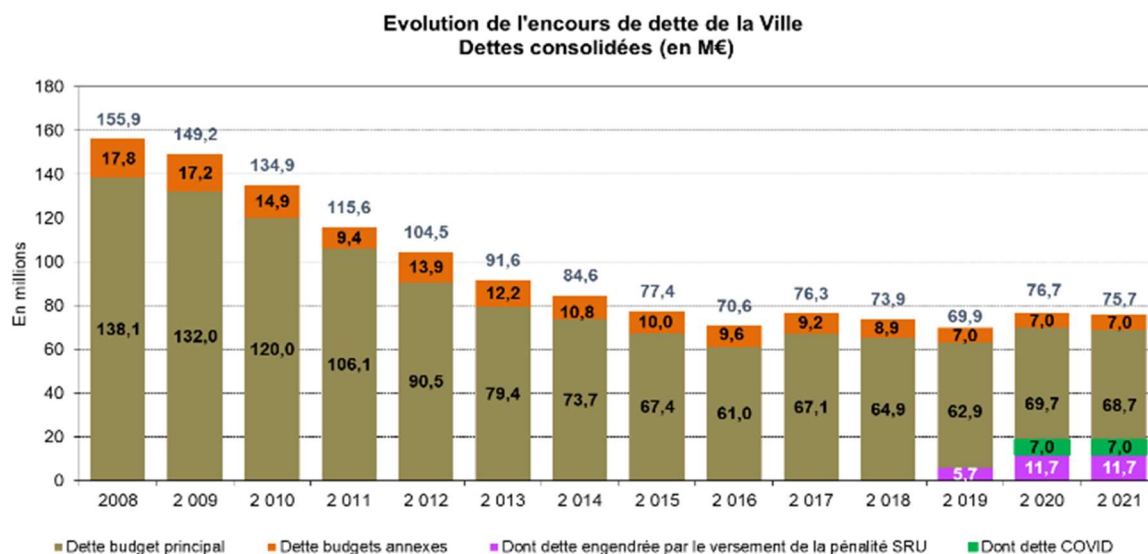


En 2021, la Ville a réalisé un effort d'équipement consolidé de 31,2 M€ dont 30,9 M€ au titre du budget principal, supérieur à la moyenne des dix dernières années. En 2021, le budget des crédits de paiements est de 39,6M€ (hors opération EPFIF et réserves foncières). **Le taux de réalisation est de 77%**, dans la moyenne des exercices précédents depuis 2008.



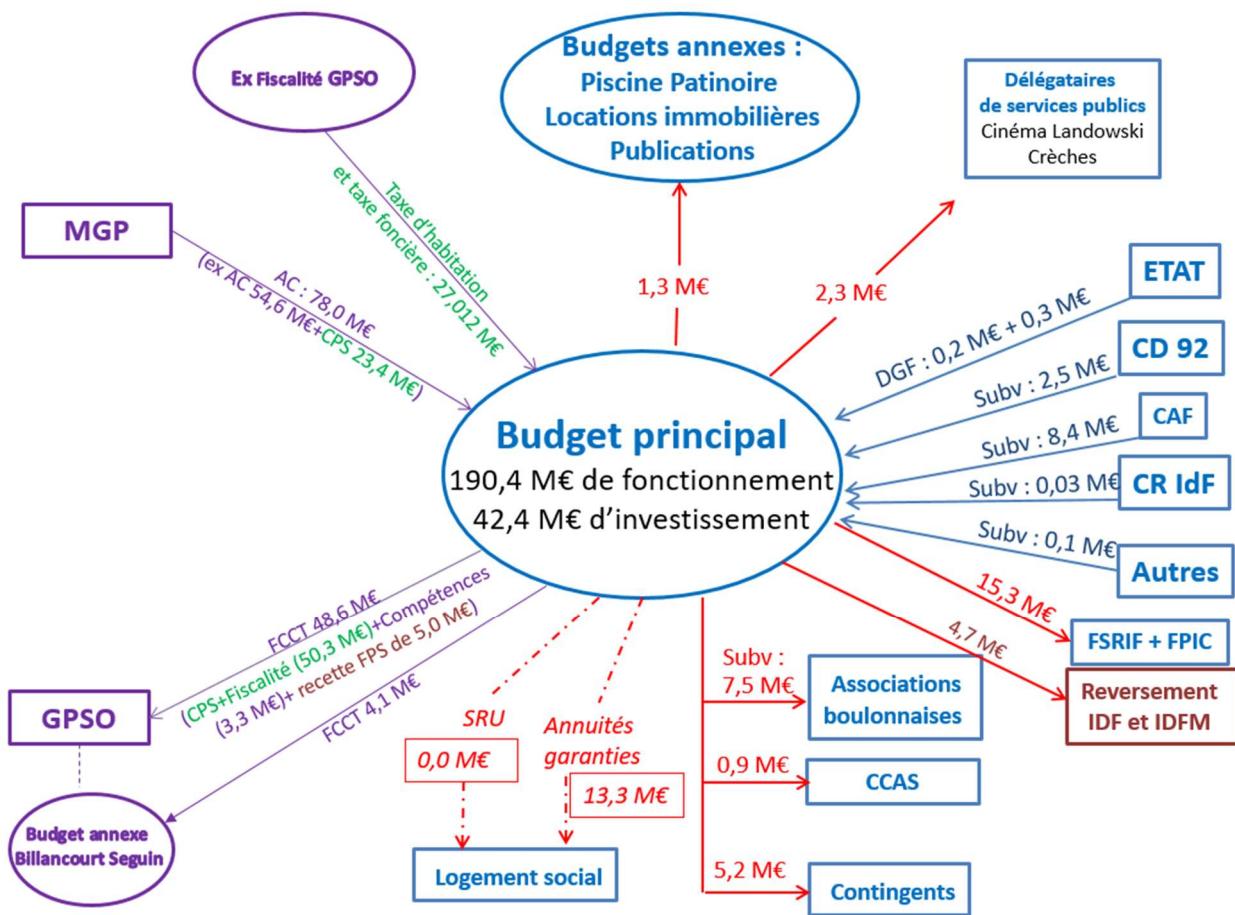
La dette consolidée est passée de 155,9 M€ en 2008 à 75,7 M€ en fin 2021, en baisse de 1 M€ par rapport en 2020. La dette par habitant du seul budget principal est de 575 € contre 1 072 € pour la moyenne de la strate. Sur la même période, la dette du budget principal est passée de 138,1 M€ à 68,7 M€, soit -50%. Les frais financiers payés par la Ville ont été divisés par cinq entre 2008 (8,5 M€) et 2021 (1,5 M€). Fin 2021, la capacité de désendettement consolidé est de **2,7 années pour rembourser l'intégralité du stock de dette** (2,4 ans pour le budget principal). Ce niveau exceptionnel dans une grande ville est très largement inférieur

au seuil de 12 ans considéré comme « très inquiétant » et pouvant entrainer une mise sous tutelle de la commune.



L'exécution du budget principal de l'exercice 2021 dégage un excédent 22,5 M€, supérieur à celui de l'exercice 2020 toutes choses égales par ailleurs puisque les effets de la crise de covid-19 ont été neutralisés par la souscription d'un emprunt équivalent. Après intégration des résultats des budgets annexes (450 K€), le résultat net consolidé est de 22,9 M€.

<i>En milliers €</i>	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Résultat net Budget Principal (1)	26 451	21 010	22 280	22 483
Budgets annexes :				
Publications	23	134	184	18
Locations immobilières	704	635	260	338
Piscine Patinoire	1 568	85	832	94
Ex Budgets annexes	so	so	so	so
Total Budgets annexes (2)	2 294	853	1 276	450
DISPONIBLE BUDGETAIRE TOTAL (1+2)	28 745	21 864	23 556	22 933



Compte Administratif 2021 (Présentation M57)

		DEPENSES	RECETTES				
F O N C T I O N N E M E N T	Réelles 210,9 M€	Charges de Personnel : 89,8 M€	Impôts locaux : 98,0 M€ (Ville yc FNGIR + GPSO)	Réelles 237,2 M€			
		Fonctionnement courant : 31,2 M€	Droits de mutation : 19,2 M€				
		Subventions et participations : 17,5 M€	Dotations et autres taxes: 16,3 M€				
		Flux MGP : 48,6 M€	Attribution de compensation : 78,0 M€				
		Budgets annexes : 1,3 M€	Cessions : 0,0 M€				
		Frais financiers : 1,5 M€	Produit des Services : 25,3 M€				
		FSRIF+FPIC+reversement FPS et autres reversements : 20,1 M€	Autres : 0,4 M€				
		Autres : 0,9 M€	Travaux en régie : 2,2 M€				
		Amortissements : 17,9 M€	Provisions et reprise d'amortissement : 0,2 M€				
		Écritures d'ordre cessions : 0 M€	Écritures d'ordre cessions : 0 M€				
Provisions et reprise d'amortissement : 1,4 M€		Résultat N-1 reporté en fonctionnement = 22,3 M€		Ordre 2,4 M€			
	230,1	239,6	22,3				
I N V E S T I S S E M E N T	Ordre 17,4 M€	Travaux en régie : 2,2 M€	Amortissements : 17,9 M€	Ordre 34,2 M€			
		Provisions et reprise d'amortissement : 0,2 M€	Ecritures d'ordre équilibrées en invest : 14,1 M€				
		Ecritures d'ordre équilibrées en invest : 14,1 M€	Provisions et reprise d'amortissement : 1,4 M€				
		Ecritures de transferts : 0,9M€	Ecritures de transferts : 0,9M€				
			Recettes définitives : 6 M€				
		Remboursement dette : 9,2 M€	Emprunt = 8,2 M€				
		Dépenses d'équipement : 30,0 M€			Réelles 14,2 M€		
		Subventions aux budgets annexes et autres dépenses : 1 M€					
			57,6		48,4	7,5	
			Déficit N-1 = 7,5 M€		Affectation en réserve = 7,5 M€		
	7,5	7,5	7,5				
	295,1	317,8					
		Résultat brut : 22,7 M€					
		Résultat N-1 disponible pour N (après apurement du compte 1069) : 22,5 M€					
R E S U L T A T S							

Compte Administratif 2021 (Présentation DGFIP)

	DEPENSES REELLES	RECETTES REELLES	
F O N C T I O N N E M E N T	Charges de Personnel nettes : 89,4 M€	Impôts locaux : 98,0 M€ (Ville yc FNGIR + GPSO)	
	Fonctionnement courant : 31,2 M€	Dotations : 12,7 M€	
	Subventions et participations : 17,5 M€	Attribution de compensation : 78,0 M€	
	Flux MGP : 48,6 M€	Autres impôts : 2,6 M€	
	Budgets annexes : 1,3 M€	Dont droits de mutation : 19,2 M€, FPIC et FSRIF : -15,3 M€, SRU : 0 M€, Rvst FPS : 4,7 M€	
	Frais financiers : 1,5 M€	Produit des Services : 25,3 M€	
	Autres : 0,9 M€	Autres : 0,1 M€	
190,4 M€	218,9 M€		
	Autofinancement = 28,5 M€	Travaux en régie : 2,2 M€	
	190,4	218,9	
		Résultat reporté = 22,3 M€	
		22,3	
N V E S T I S S E M E N T	Travaux en régie : 2,2 M€	Autofinancement = 28,5 M€	
	Dépenses d'équipement : 30 M€	Cessions : 0 M€	
	Remboursement dette : 9,2 M€	Subventions perçues : 1,5 M€	
	Subventions aux budgets annexes et autres dépenses : 1 M€	Autres recettes : 4,5 M€	
	42,3 M€	Emprunt = 8,2 M€	14,2 M€
	42,3	14,2	
	Déficit N-1 = 7,5 M€	Affectation en réserve = 7,5 M€	
	7,5	7,5	
	240,2	262,9	
	Résultat brut : 22,7 M€		
R E S U L T A T S	Résultat N-1 disponible pour N (après apurement du compte 1069) : 22,5 M€		

I - LE BUDGET PRINCIPAL (PRESENTATION DGFIP)

	<i>En milliers €</i>	BP 2021	DM 2021 yc reports	TOTAL BUDGET 2021	CA 2021
FONCTIONNEMENT hors écritures d'ordre	Produits de fonctionnement réels (hors cessions, avec Tvx en régie)	216 218		218 705	218 880
	Charges de fonctionnement réelles	194 618		196 907	190 408
	Autofinancement (yc résultat N-1)	21 600	0	21 798	28 471
INVESTISSEMENT - hors écritures d'ordre	Dépenses réelles d'investissement hors dette (*)	48 254	26 779	75 034	30 972
	<i>dont CP</i>	<i>47 225</i>	<i>10 579</i>	<i>57 805</i>	<i>30 901</i>
	Amortissement de la dette (comptes 16 avec revolving)	12 938	-2 251	10 686	9 202
	Travaux en régie	3 000	0	3 000	2 178
	TOTAL DEPENSES	64 191	24 529	88 720	42 353
	Recettes réelles d'investissement hors dette et subventions (*)	8 475	26 700	35 175	4 528
	Subventions d'investissement	5 636	-2 323	3 313	1 529
	Recettes d'emprunt	19 200	0	19 200	8 200
	TOTAL RECETTES	33 311	24 377	57 688	14 257
	Besoin de financement	30 881	152	31 032	28 095
	Affectation en réserves (recettes)	7 485	0	7 485	7 485
	Déficit /excédent d'investissement reporté	-7 485	0	-7 485	-7 485
Résultat reporté de fonctionnement	22 280	0	22 280	22 280	

(*) hors mouvements équilibrés en dépenses et en recettes

Résultat cumulé brut	22 656
Apurement compte 1069	-173
Résultat disponible	22 483

Trois décisions modificatives (DM) sont intervenues au cours de l'exercice 2021, le 15 avril, le 30 septembre et le 9 décembre, pour :

- ajuster les prévisions initiales du budget primitif conformément aux diverses notifications (recettes fiscales, DGF, FPIC, FSRIF, FCCT) ;
- prendre en compte les impacts du troisième confinement (du 3 avril au 3 mai) ;
- ajuster les prévisions budgétaires aux dépenses et recettes supplémentaires ;
- régulariser une écriture comptable (seul objet de la DM3).

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exécution des crédits au titre de 2021 et des exercices antérieurs, présentée ci-après, correspond à l'ensemble des mandats de paiement et titres de recettes émis au cours de ceux-ci : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés.

1. Les recettes de fonctionnement par nature (mouvements réels)

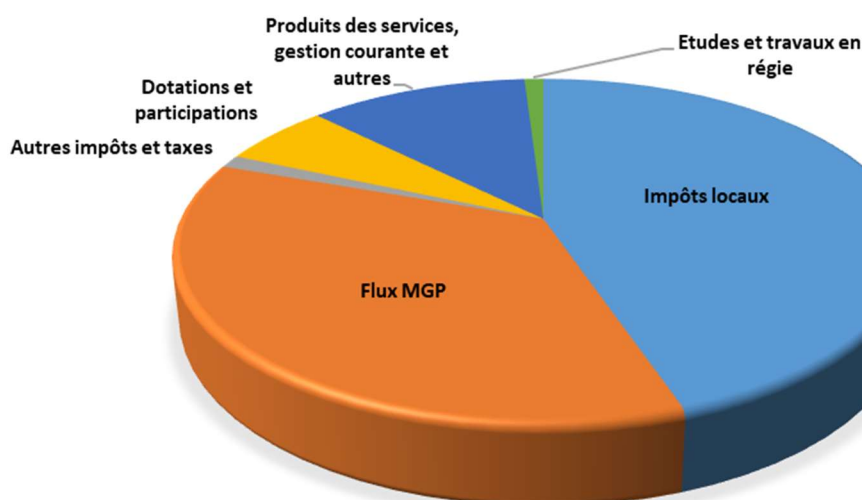
Les recettes réelles de fonctionnement (RRF – M57) sont arrêtées à 237 190 K€ au 31 décembre 2021. Cependant, les RRF qui correspondent aux montants bruts figurant dans la maquette budgétaire M57 ne fournissent pas directement l'information sur le niveau réel des recettes disponibles pour la Ville.

Tels que calculés par la **DGFIP**, **les produits de fonctionnement** (RRF M57 - retraités du FPIC, du FSRIF, du prélèvement SRU, des atténuations de charges et des travaux en régie) ont **augmenté de 3,7 %, soit + 7 784 K€** entre 2020 et 2021, passant de 211 096 K€ à **218 880 K€**. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des recettes fiscales (+ 3 374 K€), des autres impôts et taxes (+ 6 586 K€) ainsi que des produits des services, de gestion courante et autres (+ 3 434 K€). **Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de 100,1 %**.

Sur ces 218 880 K€ de recettes, 50 300 K€ représentent des recettes reversées intégralement. Il s'agit de flux induits par la création de la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 : compensation part salaire (CPS) et impôts ménages. Ces recettes augmentent artificiellement les produits et elles ne sont pas retraitées par la DGFIP. Le panier de recettes de la Ville comparable à celui des autres villes de la strate (en retraitant les flux de la MGP) n'est donc que de 168 580 K€ contre 160 915 K€ en 2020, soit une augmentation de 4,8%.

Comme indiqué lors du rapport du BP 2021, le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2021 implique de légers changements sur les comptes de classe 7, notamment la disparition des produits dits exceptionnels remplacés par les produits spécifiques qui ne regroupent que les annulations de mandats sur exercices antérieurs. Au regard du montant non significatif (1 K€ en 2021), il n'y a pas lieu de conserver une ligne dédiée dans le tableau ci-dessous. Les anciens produits exceptionnels sont donc regroupés sur la ligne produits des services et de gestion courante.

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT RÉELS 2021



La synthèse de l'évolution des produits de fonctionnement est retracée dans le tableau ci-après.

<i>En milliers €</i>	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budget total 2021 (*)	CA 2021	Evol en % CA2021 /CA 2020	Exé. en % CA 2021 /Budget total 2021
Impôts locaux - a	92 315	93 843	94 657	97 226	97 479	98 031	3,6%	100,6%
Flux MGP - b	78 034	78 034	78 034	78 034	78 029	78 034	0,0%	100,0%
Autres impôts et taxes - c	3 760	2 034	-3 978	-935	1 115	2 608	-165,6%	233,9%
Dotations et participations - d	17 685	16 296	17 689	11 913	12 101	12 731	-28,0%	105,2%
Produits des services, gestion courante et autres - e	28 051	27 078	21 864	26 980	26 980	25 298	15,7%	93,8%
Etudes et travaux en régie - f	3 000	2 998	2 830	3 000	3 000	2 178	-23,0%	72,6%
Total produits de fonctionnement réels (hors cessions)	222 846	220 282	211 096	216 218	218 705	218 880	3,7%	100,1%

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

NB : les produits de cessions d'actifs sont inscrits en section d'investissement lors du vote du budget ; leur réalisation, constatée au compte administratif, s'impute en section de fonctionnement.

Les produits de fonctionnement ont augmenté de 7,8 M€ en 2021 par rapport à 2020 principalement en raison :

- d'un effet périmètre de +1,9 M€ de recettes complémentaires correspondant aux ex-allocations compensatrices, à des produits fiscaux liés aux revalorisations des bases et rôles complémentaires (+ 0,9 M€) et à la fiscalité directe (part GPSO) directement reversée via le FCCT (+0,5 M€) ;
- du non-paiement du prélèvement SRU de + 6 M€ en 2020 ;
- des droits de mutation en augmentation de +0,6 M€, une baisse de la taxe de séjour de -0,5 M€ (liée à la crise sanitaire) et de variations de diverses taxes pour + 0,5 M€ ;
- d'une baisse des dotations et participations exceptionnelle, liée principalement à la quasi-disparition de la dotation globale de fonctionnement (-1 M€) et des allocations compensatrices supprimées et ajoutées en recettes complémentaires (-1,9 M€) du fait de la réforme de la fiscalité locale ;
- d'une augmentation des produits de services de +3,4 M€ liée à la reprise des activités municipales et économiques (chantiers et commerces) ;
- d'une baisse de -0,6 M€ des études et travaux en régie

a. Les impôts locaux

<i>En milliers €</i>	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budget total 2021 (*)	CA 2021	Evol en % CA2021 /CA 2020	Exé. en % CA 2021 /Budget total 2021
Produit de la fiscalité directe (part Ville)	63 902	64 860	65 596	67 783	68 036	68 454	4,4%	100,6%
<i>dont rôles supplémentaires</i>	588	504	355	250	250	657	85,1%	262,8%
Fiscalité directe (part GPSO)	25 849	26 417	26 496	26 877	26 877	27 012	1,9%	100,5%
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	2 564	2 565	2 565	2 565	2 565	2 565	0,0%	100,0%
Total recettes fiscales	92 315	93 843	94 657	97 226	97 478	98 031	3,6%	100,6%

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

La part Ville du produit de la fiscalité directe s'établit en 2021 à 68 454 K€ contre 65 596 K€ en 2020, soit une évolution de + 4,4 % **sans hausse des taux**. Ce produit intègre la perception de rôles supplémentaires pour un montant total de 657 K€ contre 355 K€ en 2020. Après retraitement des rôles supplémentaires, la progression des rôles généraux est portée à 3,9 %, soit 2 556 K€. Cette évolution s'explique par :

- un effet périmètre avec le transfert de recettes complémentaires de 1 944 K€ correspondant aux ex-allocations compensatrices de taxe d'habitation supprimées et désormais compensées à l'euro l'euro dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale ;
- la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition fixée par la loi de finances pour 2021 à 0,2% (+ 614 K€) ;
- une diminution de 1,40 % des bases de taxe sur le foncier non bâti (-2 K€).

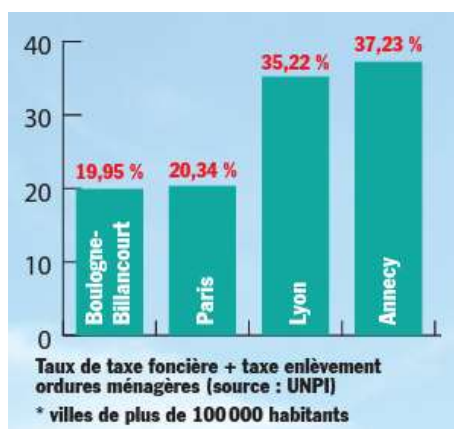
La taxe d'habitation sur les résidences principales est devenue un impôt national en 2021 avant d'être totalement supprimée en 2023. La part départementale de taxe foncière est affectée aux communes. En conséquence, le taux agrégé de taxe foncière en 2021 a été de 15,09%, soit la somme du taux communal (8,01%) et du taux départemental (7,08%) de 2020.

L'État compense avec un mécanisme correcteur la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée. Ce coefficient correcteur, dit « Coco », s'applique chaque année aux recettes de taxe foncière de la commune tandis que le complément évolue dans le temps avec la base d'imposition de la taxe foncière. Pour la première année, la compensation de la suppression de la TH est de 28 053 K€. **Du fait de cette réforme, la capacité de la Ville à lever l'impôt est réduite de 29 %.**

Par ailleurs, la Ville a collecté 27 012 K€ de fiscalité pour le compte de l'établissement public territorial GPSO, intégralement reversés via le fonds de compensation des charges transférées (FCCT).

Les taux communaux des taxes ménages en 2021 sont stables pour la 12^{ème} année consécutive. Ce choix de la stabilité fiscale permet à la Ville de continuer à afficher, cette année encore, des taux parmi les plus bas des grandes villes de France :

- Le taux de la **taxe sur le foncier bâti** :



Boulogne-Billancourt figure à la première place des grandes villes les moins imposées de France. Son taux de **taxe foncière de 15,72 %, cumulé aux 4,23 % du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**, place notre ville seule en tête du classement 2020 des taux d'imposition les plus bas, avec **19,95 %**, devant Paris (**20,34 %**) et Lyon (**35,22%**). La moyenne de la strate nationale est de 51,59% avec le plus élevé 60,85% à Marseille.

C'est le 4^{ème} plus faible taux du département des Hauts-de-Seine (après Neuilly-sur-Seine, Courbevoie et Marnes-la-Coquette) et le 8^{ème} au niveau national (35 000 communes).

- Le taux de la **taxe d'habitation** pesant sur le territoire, c'est-à-dire celui voté par la Ville et celui levé par GPSO jusqu'au 31 décembre 2015, est aussi le second plus faible après Paris (13,38 %) des villes de plus de 100.000 habitants : **17,87 % pour les 60% de foyers bouloonnais encore assujettis en 2021.**

Afin de soutenir les familles, la Ville pratiquait également **une politique très généreuse en matière d'abattements sur la taxe d'habitation** : l'instauration d'abattements facultatifs ou leur fixation à des niveaux plus généreux que ne l'imposait la loi correspond en 2021 à un **allègement des impôts payés par les contribuables bouloonnais de plus de 12,3 M€** (Ville et EPT GPSO) non compensé par l'Etat dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) d'un montant de 2 565 K€ est identique à 2020.

b. Les flux de recettes liés à la Métropole du Grand Paris (MGP)

L'attribution de compensation (AC) métropolitaine pour la Ville est de 78 034 K€. Elle est composée de l'attribution de compensation 2015 de l'ex-communauté d'agglomération GPSO pour 54 607 K€ et de la compensation parts salaires (CPS) perçue antérieurement par la communauté d'agglomération GPSO de 23 427 K€. Ces flux sont la conséquence de la création de la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016.

<i>En milliers €</i>	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budget total 2021 (*)	CA 2021	Evol en % CA 2021/CA 2020	Exé. en % CA 2021/budget total 2021
Attribution de compensation	54 607	54 607	54 607	54 607	54 607	54 607	0,0%	100,0%
Compensation parts salaires	23 427	23 427	23 427	23 427	23 427	23 427	0,0%	100,0%
TOTAL flux recettes MGP	78 034	78 034	78 034	78 034	78 034	78 034	0,0%	100,0%

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

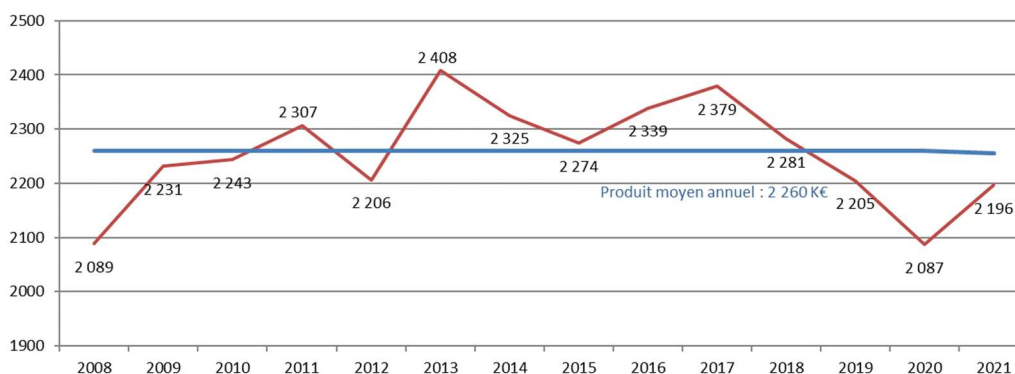
c. Les autres impôts et taxes

<i>En milliers €</i>	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budget total 2021 (*)	CA 2021	Evol en % CA 2021/CA 2020	Exé. en % CA 2021/budget total 2021
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	2 281	2 205	2 087	2 205	2 205	2 196	5,2%	99,6%
Autres impôts et taxes indirectes	2 030	1 931	1 804	1 813	1 813	1 310	-27,4%	72,3%
Droits de mutation	17 268	18 632	18 640	15 500	17 500	19 224	3,1%	109,9%
Total recettes	21 579	22 768	22 531	19 517	21 517	22 730	0,9%	105,6%
FPIC	-1 145	-1 127	-1 152	-1 166	-1 196	-1 196	3,8%	100,0%
FSRIF	-16 353	-13 535	-15 319	-15 319	-14 068	-14 068	-8,2%	100,0%
Prélèvement SRU	0	-5 685	-6 002	0	0	0	-100,0%	ns
Reversement amendes de police	0	0	-3 582	-3 582	-4 663	-4 663	30,2%	100,0%
Autres reversements et restitutions sur impôts et taxes	-321	-388	-453	-385	-474	-194	-57,2%	40,9%
Total prélèvements	-17 819	-20 735	-26 509	-20 452	-20 402	-20 122	-24,1%	98,6%
Total autres impôts et taxes	3 760	2 034	-3 978	-935	1 115	2 608	-165,6%	233,9%

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

En 2021, le produit de la **taxe communale sur la consommation finale d'électricité** a connu une hausse de 5,2 % par rapport à 2020. Le produit de cette taxe, dont l'assiette repose sur la consommation d'électricité depuis la loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME) de 2010, est fortement lié aux conditions climatiques. En 2021, le niveau de consommation est proche de celui de 2019, en augmentation par rapport à 2020 impactée fortement par la baisse de consommation électrique pendant la crise sanitaire et la période de confinement.

Evolution du produit de la taxe locale sur l'électricité depuis 2008 en K€



Les **autres impôts et taxes indirectes** ont diminué de 27,4 % en 2021 (1 310 K€ contre 1 804 K€ en 2020), liés principalement à la baisse des recettes de taxe de séjour de 2020 perçues en 2021 (- 448 K€)

Il s'agit de :

- La taxe de séjour, dont le produit brut s'est élevé à **339 K€** contre 787 K€ en 2020. Cette très forte baisse est la conséquence des mois de confinement et des restrictions sanitaires imposées afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19. En effet, sont comptabilisés dans le compte administratif de l'exercice 2021 le deuxième semestre 2020, qui a été impacté par le deuxième confinement du 30 octobre au 15 décembre et le couvre-feu, et le premier semestre 2021 qui a connu le troisième confinement d'un mois ;
- La taxe sur la publicité extérieure, à hauteur de **215 K€** ;
- Les droits de places des marchés d'approvisionnement pour un montant de **651 K€** sont stables par rapport à 2020 et s'expliquent par la fermeture des marchés alimentaires pendant la crise sanitaire et les différentes restrictions ;
- La taxe sur les déchets pour **105 K€**.

Les **droits de mutation** sont assis sur le prix des cessions des principaux biens meubles et immeubles. Leur niveau élevé en 2021 (**19 224 K€** contre 18 640 K€ 2020) confirme une fois de plus le dynamisme économique et l'attractivité du territoire.

De l'ensemble de ces recettes fiscales doivent être déduits les prélèvements de péréquation et restitutions sur impôts et taxes intervenus au cours de l'exercice pour **un montant total de 20 122 K€ contre 26 509 K€ en 2020, soit une diminution de 24,1% (soit - 6 387 K€)**, qui s'explique principalement par le non prélèvement (- 6 002 K€), la baisse de la contribution de la Ville (FSRIF) pour (- 1 251 K€) et l'augmentation du reversement à Ile-de-France Mobilités pour la réforme du stationnement de (+ 1 081 K€).

Les différents prélèvements 2021 sont :

- Le reversement des taxes funéraires au CCAS pour **194 K€**, contre 178 K€ en 2020, correspondant à 80 % des taxes funéraires perçues par la Ville ;
- Le reversement des parts du Département (10%) et de la Société du Grand Paris (15%) de la taxe de séjour à hauteur de 69 K€ contre 275 K€ en 2020 (en raison de rattachements comptables supérieurs au montant réalisé, le compte concerné est à 0 € en 2021) ;
- Le prélèvement SRU à hauteur de **0 K€**, contre 6 002 K€ en 2020 ;
- La contribution de la Ville au fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) a diminué de 1 300 K€ en 2021, pour s'établir à **14 068 K€** du fait de la stabilisation de l'enveloppe du fonds dans la loi de finances pour 2021. (Pour mémoire, en 2013 la contribution de la Ville était de 8 489 K€) ;
- La contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) augmente de +3,9% (**1 196 K€** contre 1 152 K€ en 2020). Jusqu'en 2016, la participation de la ville de Boulogne-Billancourt au FPIC était indirecte. Conformément au pacte financier et fiscal du Territoire, GPSO finance le FPIC à hauteur de 90 %, le reste est réparti entre les huit communes membres ;

- Le reversement à la région Île-de-France et à Île-de-France Mobilités de leur quote-part de produit des amendes de police dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du stationnement payant au 1^{er} janvier 2018 pour **4 663 K€**.

Covid 19 :

En raison des mois de confinement et des restrictions sanitaires imposées afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19, la recette de la taxe de séjour perçue en 2021 n'est que de 339 K€ alors que les prévisions budgétaires étaient de 745 K€, soit un manque à gagner de 406 K€.

Les droits de place des marchés enregistrent une baisse de 50 K€ par rapport à leur niveau d'avant-crise. Sur ce chapitre, le total des pertes de recettes liées au COVID s'élève à 456 K€.

d. Dotations et participations

<i>En milliers €</i>	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budget total 2021 (*)	CA 2021	Evol en % CA 2021/CA 2020	Exé. en % CA 2021/budget total 2021
DGF	3 502	2 280	1 192	0	168	168	-85,9%	100%
Allocations compensatrices	1 728	1 848	1 983	222	242	242	-87,8%	100%
DCRTP	1 349	1 247	1 196	1 196	1 196	1 196	0,0%	100%
Autres dotations et participations	11 105	10 920	13 318	10 495	10 495	11 125	-16,5%	106%
TOTAL	17 685	16 296	17 689	11 913	12 101	12 731	-28,0%	105%

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

Les dotations et participations sont en baisse en 2021 (-28%). Les postes de recettes sont concernés pour des raisons différentes :

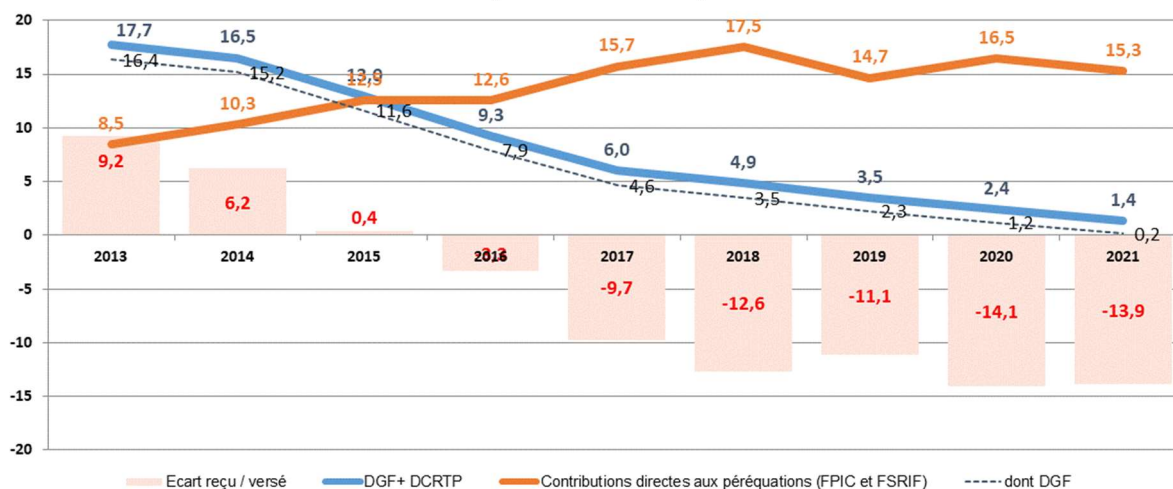
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue de 1 024 K€ du fait la réduction de l'enveloppe forfaitaire de la DGF ;
- Les allocations compensatrices sont en diminution de 1 741 K€, car les allocations compensatrices de la taxe d'habitation sont supprimées et compensées par un transfert de recettes dans les impôts locaux calculées à l'euro l'euro soit 1 944 K€ en 2021 ;
- Les autres dotations et participations baissent de 2 193 K€ liées principalement aux aides « exceptionnelles » en 2020 non reconduites de la CAF (-1 405 K€) et du Conseil départemental (-1 242 K€). La Ville a perçu une aide de l'Etat de 414 K€ et de la Région de 10 K€ pour les centres de vaccination pour un coût constaté de 2 584 K€ sur 2021.

Concernant la DCRTP, les modalités de calcul ont été maintenu dans la loi de finances 2021 et permettent de stabiliser cette recette.

Depuis 2018, le volume national de la dotation globale de fonctionnement (**DGF**) versée par l'État aux collectivités est stable. En revanche, chaque collectivité connaît une évolution différenciée. Des jeux de « vases communicants » impactent les communes et les EPCI les plus favorisés. Ainsi, la **DGF** versée à la Ville, principal concours financier de l'État, a connu à nouveau une baisse très significative en 2021 par rapport aux années précédentes (**168 K€** contre 1 192 K€ en 2020, soit -85,9 %). D'un montant de 16 351 K€ en 2013, **la DGF a ainsi diminué chaque année et sera nulle en 2022.**

Depuis 2015, le solde DGF, FPIC, DCRTP et FSRIF est négatif, ce qui signifie que la Ville contribue plus au financement des autres villes qu'elle ne reçoit de contributions de l'État pour couvrir les charges qu'elle supporte pour son propre compte : **le solde est de -13,9 M€ en 2021, quasiment identique à 2020 -14,1M€.**

Effet ciseau de la DGF / DCRTP et des dépenses directes de péréquation (FRSIF et FPIC)
(en millions d'euros)

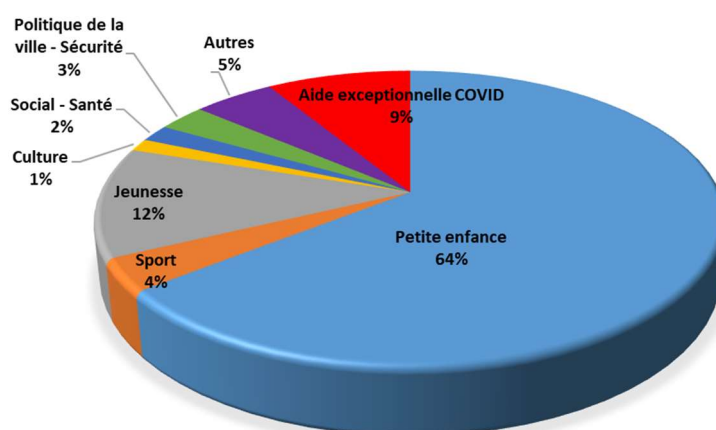


Les allocations compensatrices sont en baisse de 87,8% par rapport à 2020 (242 K€ en 2021 contre 1 983 K€ en 2020). Cette forte diminution s'explique par un transfert de cette recette du fait de la réforme de la fiscalité locale (1 944 K€). Seules les allocations compensatrices aux taxes foncières demeurent. L'Etat a accordé une nouvelle exonération de 50% aux établissements industriels (LFI 2021) et la compense aux collectivités territoriales (191 K€). Les compensations de TF accordées par l'État pour les personnes de conditions modestes représentent 31 K€.

En milliers €	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budget total 2021 (*)	CA 2021	Evol en % CA 2021/CA 2020	Exé. en % CA 2021/budget total 2021
Taxe d'habitation	1 666	1 782	1 944	0	0	0	-100,0%	ns
Taxes foncières	62	67	39	222	242	242	516,4%	100,0%
Taxe professionnelle	0	0	0	0	0	0	ns	ns
Total allocations compensatrices	1 728	1 849	1 983	222	242	242	-87,8%	100,0%

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

Les autres dotations et participations, qui s'élèvent en 2021 à 11 125 K€ correspondent à diverses dotations versées par l'État et aux subventions de fonctionnement versées par les partenaires publics et privés de la Ville. Elles sont majoritairement destinées à financer le secteur de la petite enfance. Cette année se sont ajoutées des subventions exceptionnelles pour financer les pertes de recettes dues à la crise sanitaire et le surcoût entrainé par l'ouverture de centres de vaccination. Ces subventions proviennent de plusieurs financeurs : l'Etat, la CAF, le conseil départemental des Hauts-de-Seine, la région Ile-de-France et la métropole du Grand Paris.



Les principales dotations et participations sont :

- Les participations de la **caisse d'allocations familiales** au titre de la prestation de service unique (PSU) et du contrat enfance et jeunesse (**7 682 K€**). Ces aides sont en baisse de 15,5% par rapport à 2020. Elles sont principalement versées en faveur de la petite enfance, avec 6 328 K€ perçus en 2021 contre 8 004 K€ en 2020 (perception d'aides exceptionnelles pour compenser les pertes de recettes liées à la suspension des activités en 2020) ;
- Les subventions du **conseil départemental des Hauts-de-Seine** (**1 993 K€**). Celles-ci sont en baisse de 37,4% par rapport à 2020 en raison de l'aide exceptionnelle Covid19 versée en 2020 pour aider la ville dans le financement de la crise sanitaire (1 242 K€) et non reconduite cette année. **En retraitant cette aide exceptionnelle, les subventions augmentent de 2,7%**. 1 993 K€ sont perçus au titre du contrat de développement 2019-2021, qui couvre les secteurs de la petite enfance, de la culture, du sport, et du social, et des actions menées au titre de la sécurité et de la prévention. En complément du contrat, 61 K€ de subventions exceptionnelles ont été versées pour des projets portés par l'espace santé jeunes et le CLSPD. ;
- La dotation générale de décentralisation (DGD) pour **246 K€** : 244 K€ au titre de la « DGD hygiène et santé » et 2 K€ pour les « documents d'urbanisme » ;
- Le volet fonctionnement du FCTVA (**284 K€**) correspondant aux dépenses liées à l'entretien des bâtiments publics ;
- **17 K€** ont été perçus au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI), montant correspondant au recensement des instituteurs logés par la Ville au 1^{er} novembre 2021. Cette dotation à vocation à diminuer en raison de la transformation des postes d'instituteurs en professeurs des écoles ;
- La dotation « titres sécurisés » mise en place depuis 2009 et versée aux communes ayant installé des stations biométriques. Le dispositif a été revu dans le cadre de la loi de finances pour 2018 et prévoit le versement d'une dotation de 8 580 € par station installée majorée pour chaque station ayant enregistré plus de 1 875 demandes de passeports et de cartes nationales d'identité au cours de l'année précédente contre 5 000 € par station dans le dispositif antérieur. Ainsi, la Ville a perçu **79 K€** en 2021 au titre des huit stations installées à ce jour. La dotation correspond à l'année 2020 et la baisse des titres émis, suite au confinement strict explique la baisse de 15,2% par rapport à l'exercice précédent ; ;
- Divers dotations et subventions pour un montant de **255 K€** ;
- Des aides exceptionnelles de l'État pour financer les pertes de recettes dues à la crise sanitaire et le surcoût entraîné par l'ouverture de centres de vaccination pour un montant total de **569 K€**.

<i>En milliers €</i>	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budget total 2021 (*)	CA 2021	Evol en % CA 2021/CA 2020	Exé en % CA 2021/budget total 2021
FCTVA	247	243	269	235	235	284	5,5%	120,6%
Dotation globale de décentralisation	246	246	244	244	244	244	0,0%	100,1%
Dotation globale de décentralisation-assurances/urbanisme	2	2	2	0	0	2	0,0%	ns
Dotation spéciale instituteurs	25	25	20	18	18	17	-14,3%	93,6%
Dotation titres sécurisés	81	93	93	93	93	79	-15,2%	85,3%
Dotation recensement	23	23	23	0	0	0	-100,0%	ns
Dotation élections	7	20	28	65	65	59	110,4%	91,4%
Compensation pour perte de TADE	10	15	11	12	12	11	2,4%	93,9%
Emplois d'avenir	11	0	0	0	0	0	ns	ns
Subventions de la Caisse d'Allocations Familiales	8 027	8 124	9 087	7 557	7 557	7 682	-15,5%	101,7%
<i>petite enfance</i>	6 855	6 953	8 004	6 510	6 510	6 328	-20,9%	97,2%
<i>enfance jeunesse</i>	1 146	1 032	1 083	1 047	1 047	1 345	24,1%	128,4%
<i>social</i>	26	140	0	0	0	10	ns	ns
Subventions du Conseil départemental	1 843	1 905	3 182	1 940	1 940	1 993	-37,4%	102,8%
<i>petite enfance</i>	1 308	1 213	1 233	1 233	1 233	1 244	0,9%	100,9%
<i>culture</i>	50	55	57	60	60	57	-0,1%	94,9%
<i>éducation - santé-jeunesse</i>	35	35	0	0	0	0	ns	ns
<i>Politique de la ville - sécurité</i>	15	5	19	0	0	25	35,3%	ns
<i>social</i>	0	0	35	50	50	35	ns	70,3%
<i>Subventions contrat de développement</i>	435	596	596	596	596	632	5,9%	105,9%
<i>Subvention exceptionnelle crise COVID CD 92</i>			1 242	0	0	0	ns	ns
Subventions de l'État	332	47	148	42	42	8	-94,3%	20,1%
<i>éducation - santé</i>	25	27	57	42	42	3	-94,4%	7,7%
<i>culture</i>	0	19	0	0	0	4	ns	ns
<i>social</i>	1	1	2	0	0	1	-43,3%	ns
<i>Politique de la ville - sécurité</i>	0	0	0	0	0	0	ns	ns
<i>Fonds d'amorçage réforme rythmes scolaires</i>	282	0	0	0	0	0	ns	ns
<i>FISAC</i>	24	0	0	0	0	0	ns	ns
<i>Subventions exceptionnelles vacances apprenantes (séjours et ALSH)</i>			88	0	0	0	ns	ns
<i>Aides COVID centre de vaccination</i>						414	ns	ns
<i>Aides COVID pertes de recettes</i>						155	ns	ns
Subventions du Conseil régional	37	20	32	18	18	18	-45,9%	98,2%
Autres participations (ONILAIT, FIPHFP, ...)	214	108	127	271	271	158	24,1%	58,3%
Mécénat	0	50	0	0	0	0	ns	ns
Métropole du Grand Paris Aide exceptionnelle COVID			51	0	0	0	ns	ns
Total autres dotations et participations	11 105	10 921	13 318	10 495	10 495	11 125	-16,5%	106,0%

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

Covid 19 : En 2021, les partenaires de la ville ont à nouveau versé des aides exceptionnelles pour participer au financement de la crise sanitaire. La CAF a versé une aide de 412 K€ sur 2021 permettant de compenser partiellement la perte de recettes des familles. L'État a versé des aides sur la base de deux dispositifs : le financement des surcoûts liés à l'ouverture des centres de vaccination (414 K€) et le mécanisme de compensation des pertes de recettes tarifaires (155 K€).

Sur ce chapitre, le total des aides s'élève à 981K€.

La Ville a demandé à l'Etat de réexaminer le calcul de la compensation des pertes de recettes tarifaires subies en 2020 en retraitement les flux MGP qui n'existent pas dans les communes situées hors du périmètre de la métropole du Grand Paris. La Ville devrait recevoir à traitement égal, une dotation de 1,3 M€ significativement plus élevée que celle notifiée de 155 K€.

e. Les produits des services et de gestion courante

En milliers €	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budget total 2021 (*)	CA 2021	Evol en % CA 2021/CA 2020	Exé. en % CA 2021/budget total 2021
Remboursement de frais par GPSO	1 762	1 704	1 898	1 823	1 823	1 941	2,3%	106,5%
Produits des activités tarifées	16 715	16 840	11 344	16 605	16 605	13 986	23,3%	84,2%
Revenus locatifs (immeubles et salles)	1 931	2 019	1 458	1 854	1 854	1 811	24,2%	97,7%
Diverses redevances dont chantiers et commerces)	4 808	4 636	5 282	4 692	4 692	5 736	8,6%	122,3%
Refacturations frais et personnel	847	777	1 127	1 472	1 472	1 304	15,7%	88,6%
Redevances (DSP)	653	626	437	520	520	519	18,8%	99,9%
TOTAL produits des services et gestion courante	26 716	26 602	21 546	26 965	26 965	25 297	17,4%	93,8%
Autres	1336	476	319	15	15	1	-99,6%	7,9%
TOTAL	28 052	27 078	21 864	26 980	26 980	25 298	15,7%	93,8%

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

Entre 2020 et 2021, les produits des services et de gestion courante passent de 21 546 K€ à 25 297 K€, soit une augmentation de 17,4 %.

Le remboursement de frais par GPSO a connu une hausse de 2,3% en 2021 (**1 941 K€** en 2021 contre 1 898 K€ en 2020).

Les produits tirés des activités municipales (périscolaires, séjours, activités en faveur des seniors, activités culturelles, etc.) sont de **13 986 K€** et augmentent de 23,3 %. En comparaison avec le BP 2021, la diminution, qui s'explique par la fermeture des équipements ou les restrictions sanitaires liées au COVID19, est de 2 620 K€.

Les **revenus locatifs (immeubles et locations de salles)** augmentent, passant de 1 458 K€ en 2020 à **1 811 K€** en 2021. Les recettes de locations de salle (76 K€) restent inférieures à leur niveau d'avant la crise sanitaire en raison d'une reprise très faible de l'activité (477 K€ en 2019)

Les diverses redevances s'établissent à **5 736 K€** en 2021, en hausse de 8,6 % par rapport à 2020. Les recettes liées aux chantiers sont de 4 755 K€. Les recettes de redevance d'occupation du domaine public sont en légère hausse et se portent à 694 K€. Elles restent inférieures à ce qui avaient été prévues au BP (888 K€). Ce chapitre porte également les redevances funéraires (212 K€), les tournages (7 K€) et diverses redevances d'occupation (69 K€).

Les refacturations de frais et de personnel (1 127 K€ en 2020) sont en hausse et passent à **1 304 K€**. Cette augmentation s'explique par le remboursement de l'achat des masques par l'État (705 K€).

Les redevances liées aux DSP (SIPPEREC et IDEX) sont de **519 K€** en 2021. Elles sont en hausse de 19%.

Covid 19 : Le budget 2021 intégrait des recettes des services à hauteur de 16 605 K€. Avec les restrictions sanitaires qui ont ponctué l'année 2021, la Ville n'a perçu que 13 986 K€, soit 2 620 K€ de moins. Les recettes des commerces restent inférieures à leur niveau d'avant COVID de 194 K€. La faible reprise de l'activité des locations de salles a réduit les recettes de 401 K€. À contrario, le remboursement de l'achat des masques par l'Etat a été versé en 2021, ce qui entraîne une recette supplémentaire de 705 K€.

Sur ce chapitre, le coût net de la Covid 19 est de 2 510 K€.

f. Études et travaux en régie

En milliers €	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budget total 2021 (*)	CA 2021	Evol en % CA 2021/CA 2020	Exé. en % CA 2021/budget total 2021
Travaux en régie	3 000	2 998	2 830	3 000	3 000	2 178	-23,0%	72,6%
Total travaux en régie	3 000	2 998	2 830	3 000	3 000	2 178	-23,0%	72,6%

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

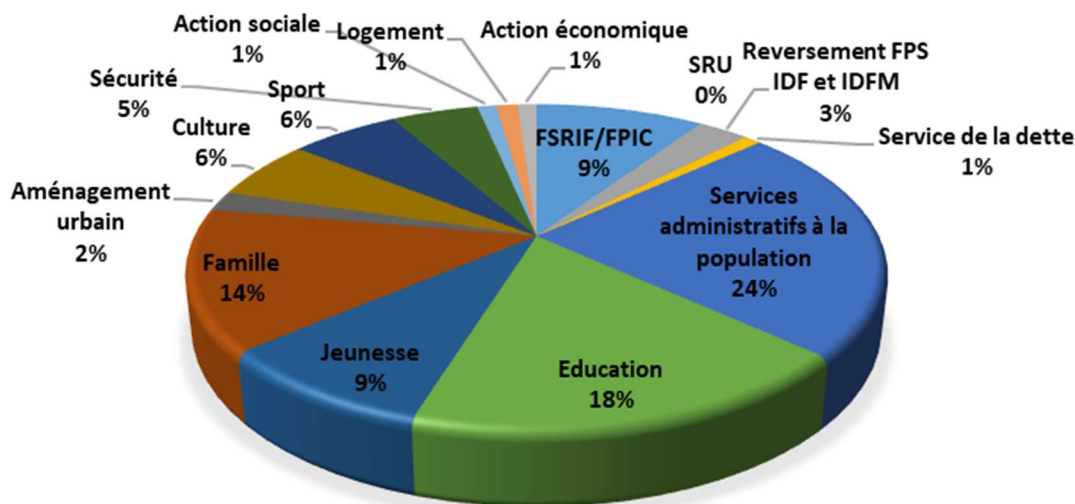
Dans tous les rapports et les statistiques de la DGFIP et de la Cour des Comptes, les travaux en régie sont retraités de la section de fonctionnement en recettes afin d'être comptabilisés en dépenses en section d'investissement. Pour information, les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même.

Il s'agit d'études et de travaux réalisés par la Ville en ne recourant pas à un tiers.

En 2021, la Ville a réalisé des études et des travaux en régie pour un montant total de **2 178 K**.

* * *

COMMENT ONT ÉTÉ UTILISÉS 100 € D'IMPÔTS EN 2021 ?



Sur 100 € d'impôts perçus en 2021, 86,8 € ont été dépensés en services à destination des Boulonnais (dont 41 € pour des actions en faveur de la jeune génération), 9,4 € en péréquation, 2,9 € de reversement à la Région et à Ile de France mobilités et 0,9 € en frais financiers.

2. Les dépenses de fonctionnement par nature (mouvements réels)

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF-M57) s'élèvent à 210 865 K€ au 31 décembre 2021. Cependant, les DRF correspondant aux montants bruts figurant dans la maquette budgétaire M57 ne fournissent pas directement l'information sur le niveau réel des dépenses portées par la Ville.

Telles que calculées par la **DGFIP et l'État pour la contractualisation, les charges de fonctionnement** (DRF M57 - retraitées du FPIC, FSRIF, atténuations de produits) ont **augmenté de 1 %, soit 1 976 K€** entre 2020 et 2021, passant de 188 432 K€ à **190 408 K€**. Cette augmentation est principalement liée à l'augmentation des charges de personnel (+ 4,3%) et à une baisse des charges courantes (- 4,9%) fortement impactées par la crise sanitaire du Covid 19 en 2020.

Sur ces **190 408 K€** de dépenses, 50 300 K€ représentent des reversements de recettes à l'euro l'euro. Il s'agit de flux générés par la création de la Métropole du Grand Paris en 2016 : CPS et impôts ménages. Ces dépenses augmentent artificiellement les charges et elles ne sont pas retraitées par la DGFIP. Le **panier de dépenses** de la Ville **comparable** à celui des autres villes de la strate (en dehors du périmètre de la MGP) n'est donc que de **140 108 K€** vs 138 269 K€, soit une hausse de 1,3%.

<i>En milliers €</i>	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budget total 2021 (*)	CA 2021	Evol en % CA 2021/CA 2020	Exé. en % CA 2021/budg et total 2021
Charges de personnel nettes	86 462	86 197	85 719	88 255	89 807	89 412	4,3%	99,6%
Charges courantes	32 021	33 487	32 829	35 232	35 671	31 235	-4,9%	87,6%
Subventions, contingents et dépenses exceptionnelles	69 036	69 783	66 273	67 589	67 887	66 955	1,0%	98,6%
Charges financières (dont swap)	4 503	1 835	1 692	1 766	1 766	1 536	-9,2%	86,9%
Subventions aux budgets annexes	1 515	1 990	1 920	1 776	1 776	1 270	-33,8%	71,5%
Total dépenses réelles de fonctionnement	193 537	193 292	188 432	194 618	196 907	190 408	1,0%	96,7%

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

a. Les charges de personnel nettes

En 2021, la masse salariale (charges de personnel nettes) augmente de 4,3% par rapport à 2020 et passe de 85 719 K€ en 2020 à 89 412 K€.

<i>En milliers €</i>	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budget total 2021 (*)	CA 2021	Evol en % CA 2021/CA 2020	Exé. en % CA 2021/budg et total 2021
Charges de personnel nettes - a = b-c	86 462	86 197	85 719	88 255	89 807	89 412	4,3%	99,6%
Charges de personnel (chapitre 012) - b	86 823	86 485	86 089	88 600	90 152	89 747	4,2%	99,6%
<i>dont Personnel à disposition GPSO</i>	379	373	379	378	385	370	-2,3%	96,0%
Remboursement de charges de personnel - c	-360	-288	-370	-346	-346	-334	-9,6%	96,8%
Recettes réelles de fonctionnement (M57)	238 025	238 306	235 145	234 016	236 453	237 159	0,9%	100,3%
Dépenses réelles de fonctionnement (M57)	211 716	214 314	215 311	215 416	217 701	210 865	-2,1%	96,9%
Produits de fonct. Réels (DGFIP)	222 846	220 282	208 266	213 218	215 705	216 702	4,1%	100,5%
Charges de fonct. Réels (DGFIP)	193 537	193 292	188 432	194 618	196 907	190 408	1,0%	96,7%
Ratio charges de personnel / RRF (M57)	36,50%	36,30%	36,61%	37,86%	38,13%	37,84%		
Ratio charges de personnel / DRF (M57)	41,00%	40,40%	39,98%	41,13%	41,41%	42,56%		
Ratio charges de personnel nettes / Prod de fonctionnement réels (DGFIP)	38,80%	39,10%	41,16%	41,39%	41,63%	41,26%		
Ratio charges de personnel nettes / Charges de fonct. réelles (DGFIP)	44,70%	44,60%	45,49%	45,35%	45,61%	46,96%		

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

Les charges de personnel représentent ainsi 42,40 % des dépenses réelles de fonctionnement (46,96 % au titre des ratios obligatoires du CGCT) et 37,70 % des recettes réelles de fonctionnement. Le taux de réalisation est de 99,6 %.

Le CA 2021 intègre notamment les mesures suivantes :

- Les dépenses liées aux flux de personnels (recrutements + 44 ETP, départs, remplacements) et aux augmentations structurelles qui s'établissent à 2 787 K€ sur l'ensemble de l'année par rapport à 2020
- Le relèvement du traitement minimum à l'indice majoré 340 (+ 37 K€) ;
- La revalorisation du SMIC de 2,24 % au 1^{er} octobre 2021 (+ 16 K€) ;
- Des vacances en hausse en lien essentiellement avec la reprise des activités en 2021 et l'ouverture du centre de vaccination (+192K€) ;
- Des heures post-scolaires en hausse en raison de la reprise d'activités (+ 237 K€).

b. Les charges courantes

Ces charges, retracées aux comptes de la classe 60 (achats fournitures, fluides), 61 et 62 (prestations de services) et 63 (impôts et taxes), correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités hors personnel.

<i>En milliers €</i>	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budget total 2021 (*)	CA 2021	Evol en % CA 2021/CA 2020	Exé. en % CA 2021/budget total 2021
Prestations de services dont séjours enfance et jeunesse	8 172	9 068	6 966	8 540	8 329	6 817	-2,1%	81,8%
Eau et assainissement	658	682	623	686	851	723	16,1%	85,1%
Énergie	3 454	3 585	4 125	3 660	3 901	3 819	-7,4%	97,9%
Alimentation	2 263	2 292	1 916	2 565	2 606	2 350	22,7%	90,2%
Achats de fournitures	1 543	1 355	4 718	2 156	1 946	1 564	-66,8%	80,4%
DSP restaurant municipal	248	326	177	315	296	279	57,4%	94,2%
Locations mobilières et immobilières	1 419	1 299	1 071	1 233	1 171	1 008	-5,8%	86,1%
Maintenance des biens mobiliers et immobiliers	3 035	3 291	3 269	3 703	3 660	3 255	-0,4%	88,9%
Primes d'assurances	358	300	300	293	295	290	-3,3%	98,4%
Documentation générale et technique	242	292	304	340	381	372	22,3%	97,7%
Formation du personnel	182	276	366	553	428	288	-21,2%	67,4%
Honoraires et contentieux	511	696	403	529	607	517	28,4%	85,1%
Fêtes et cérémonies	436	573	347	511	598	508	46,5%	84,9%
Catalogues et imprimés	571	390	382	629	692	561	46,7%	81,0%
Transports	855	926	340	925	719	585	72,0%	81,4%
Frais de télécommunications et d'affranchissement	315	314	298	334	338	288	-3,5%	85,1%
Frais de gardiennage	1 597	1 541	1 652	1 831	2 153	1 905	15,3%	88,5%
Frais de nettoyage des locaux	3 967	3 924	3 739	4 169	4 483	4 066	8,8%	90,7%
Achat de places en crèches	1 211	1 099	556	695	729	727	30,7%	99,7%
Impôts et taxes	439	780	912	943	818	750	-17,8%	91,6%
Remboursement de frais à GPSO	93	46	112	106	104	100	-10,7%	96,0%
Autres (carburants, missions...)	452	431	253	517	565	464	82,8%	81,9%
TOTAL	32 021	33 487	32 829	35 232	35 671	31 235	-4,9%	87,6%

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

Les charges courantes retraitées des -3,1M€ liés à la baisse des dépenses engagées contre la Covid 2019 entre 2021 et 2020 à laquelle il convient d'ajouter 0,6 M€ de coûts supplémentaires liés à la reprise plus normale des activités s'élèvent à 33 777 K€ et évoluent de 2,9% par rapport à 2020.

Les charges courantes ont des évolutions différentes par rapport à 2020 selon leur nature :

- **Les prestations de service** : - 149 K€ car les activités des classes de découverte et des séjours restent quasiment au niveau de 2020
- **L'achat de places en crèches** : + 171 K€ (augmentation du nombre de places réservées auprès d'un des titulaires du marché + 45 places) ;
- **Les locations mobilières et immobilières** : - 62 K€
- **Les honoraires et contentieux** : + 114 K€ (hausse des frais de contentieux administratifs en 2021 mais qui reste à un niveau inférieur par rapport aux exercices 2018 et 2019) ;
- **L'alimentation** : + 435 K€ (augmentation progressive en 2021 de la part d'aliments biologiques dans les repas à 30% minimum pour atteindre 40% fin 2021, de la part des produits labellisés pour atteindre 50% avant l'application de la loi Egalim au 1^{er} janvier 2022) ;
- **Les fluides** : - 206 K€ ;
- **Les achats de fournitures** : - 3 154 K€ (revenant à un niveau proche des exercices précédents la gestion du COVID, les achats de masques notamment et les autres fournitures liées à la crise sanitaire étant beaucoup moins important qu'en 2020, pour mémoire 2 773 K€ de masques ont été achetés en 2020) ;
- **Les fêtes et cérémonies** : + 161 K€ (revenant au niveau des exercices précédents).

Covid 19 : Les fermetures d'équipements et les différentes restrictions administratives avaient engendré des économies pour la Ville à hauteur de 2,9 M€ en 2020. **En 2021, les économies ne sont que de 2,3 M€ selon l'évolution des postes** avec notamment l'absence de classes de découverte des écoles maternelles et élémentaires et des séjours de vacances (-149 K€), une activité un peu plus forte pour la restauration municipale (+102 K€), les fêtes et cérémonies (+161 K€), les transports scolaires et de centres de loisirs (245 K€), des compléments de frais de gardiennage (253 K€).

Dans un même temps, **les dépenses engagées pour poursuivre la lutte contre le COVID sont évaluées à 0,9 M€ en 2021 (contre 4 M€ en 2020)**, avec notamment : 441 K€ de produits pharmaceutiques, dépenses d'entretien et autres matériels pour les centres de vaccination, 287 K€ pour le versement des indemnités versées aux prestataires pour l'annulation des classes de découverte, 82 K€ d'aides versées aux artistes dans les activités culturelles et 80 K€ d'indemnités de prestations de restauration scolaires

Sur les charges à caractère général, la crise sanitaire a donc entraîné une économie nette de 1,4 M€ s'expliquant par les protocoles sanitaires très strictes encore en place en 2021 mais des besoins en fourniture moins importants.

Au global, le coût des centres de vaccination s'élève à près de 2,6 M€, en prenant en compte les agents mis à disposition, ainsi que les heures supplémentaires et vacations, l'achat de fournitures, équipements, matériel médical et pharmaceutique, les mises à disposition des bâtiments municipaux (gymnase, puis salles municipales), ainsi que les services, dont le gardiennage et la sécurité, l'entretien et la désinfection des lieux.

c. Les subventions et contingents

Les dépenses de ce chapitre portent sur les subventions de fonctionnement versées à la fois aux associations dont les activités ont un intérêt communal, aux établissements publics (dont le FFCT à l'EPT GPSO) ou aux organismes publics intervenant en faveur des agents municipaux, ainsi que les participations obligatoires (participations aux dépenses de fonctionnement à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou à celles des écoles privées), les dépenses réalisées pour le fonctionnement de l'assemblée délibérante et les diverses autres dépenses inscrites aux comptes 65.

Le montant total des subventions et des participations qui ont ainsi été versées en 2021 est de 66 100 K€ contre 65 460 K€ en 2020, soit une hausse de 1%, sans compter les dépenses classées en M14 comme dépenses exceptionnelles. Comme pour les recettes de fonctionnement, le passage à la M57 au

1^{er} janvier 2021 implique de légers changements sur les comptes de classe 6, notamment la disparition des dépenses dites exceptionnelles qui se retrouvent en partie sur les comptes 65 et en partie en dépenses spécifiques (67 dont les annulations de titre sur exercice antérieur). Les anciennes dépenses exceptionnelles sont dorénavant regroupées avec les subventions et contingents mais un paragraphe dédié les retrace car ce sont des dépenses qui nécessitent un suivi (allocations municipales de garde, chéquier famille, participations aux repas des élèves des écoles privées, etc.).

<i>En milliers €</i>	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budget total 2021 (*)	CA 2021	Evol en % CA 2021/C A 2020	Exé. en % CA 2021/bud get total 2021
Subventions aux associations	6 209	8 404	8 468	7 741	7 723	7 546	-10,9%	98%
Subventions CLSPD	11	13	27	34	34	34	23,2%	100%
Fonds de soutien COVID				250	250	n.s.	n.s.	n.s.
Contingents	4 534	4 401	4 849	5 097	5 212	5 183	6,9%	99%
Subvention et reversement de contractualisation au CCAS	659	659	859	859	859	859	0,0%	100%
Indemnités élus, formation élus, collaborateurs de groupes d'élus et frais de fonctionnement des groupes d'élus	1 392	1 365	1 297	1 247	1 258	1 215	-6,3%	97%
Subventions DSP	2 141	2 099	2 293	2 447	2 384	2 316	1,0%	97%
Admissions en non-valeurs	150	182	530	150	235	205	-61,3%	88%
Autres	41	24	23	45	134	124	431,1%	93%
Sous Total subventions-participations	15 137	17 148	18 346	17 870	18 089	17 483	-4,7%	97%
FCCT	52 749	51 716	47 114	48 663	48 617	48 617	3,2%	100%
TOTAL	67 886	68 864	65 460	66 534	66 706	66 100	1,0%	99%
Ex dépenses exceptionnelles			813	1 055	1 181	855	5,2%	72%
TOTAL GENERAL			66 273	67 589	67 887	66 955	1,0%	99%

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

- Les subventions aux associations et aux organismes de droit privé** s'élèvent à 7 546 K€ en 2021 contre 8 468 K€ en 2020, soit une diminution de 10,9 %. Cette variation s'explique essentiellement par :
 - la baisse de la subvention versée à l'OTBB (- 562 K€), celle-ci étant corrélée au versement de la taxe de séjour, elle-même en forte diminution du fait de l'impact de la crise sanitaire sur les hébergements de tourisme ;
 - les subventions exceptionnelles versées en 2020 et non reconduites en 2020 : la subvention exceptionnelle en faveur du Liban (-120 K€) et la subvention dans le cadre de la Course au Large 92 millésime 2020 (-150 K€) ;
 - la cessation d'activité de l'association Oiseau Lyre au cours de l'année 2021 (- 118,5 K€).
- Les subventions au titre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)** versées en 2021 s'élèvent à **34 K€**, montant en augmentation par rapport à l'année 2020 (27K€).
- Le fonds de soutien COVID** a donné lieu à des aides auprès des artistes boulonnais en difficulté dans leur activité culturelle et ont consisté à participer à l'achat de matériels et fournitures notamment pour l'organisation d'exposition, imputé en charges à caractère général pour 82 K€ et non en subvention.

- **Les contingents et les participations obligatoires** s'élèvent à **5 183 K€** en 2021 contre 4 849 K€ en 2020, soit une augmentation de 10,2 %. Ce poste est composé de la participation au fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (2 235 K€ en 2021 contre 2 118 K€ en 2020), des participations aux dépenses des écoles privées (2 794 K€ en 2021 contre 2 570 K€ en 2020) en raison d'une augmentation du forfait versé pour les élèves des écoles maternelles conformément à la délibération du conseil municipal du 6 février 2020), des contributions de la Ville au syndicat mixte de Paris Métropole, au syndicat mixte du cimetière de Clamart et au syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (135 K€ en 2021 contre 140 K€ en 2020), des indemnités versées aux instituteurs pour leurs logements (1,5 K€) et de la contribution au fonds de solidarité logement (19 K€).
- **Les subventions aux établissements publics et aux syndicats** se stabilisent à **859 K€**. Grâce à la mise en œuvre de la mutualisation des services supports avec la Ville, la subvention du CCAS est maintenue à 700 K€. Pour mémoire, à compter de 2016, la subvention de fonctionnement du CLIC (centre local d'information et de coordination) à hauteur de 159 K€ est versée dans le cadre de la contractualisation entre la Ville et le conseil départemental des Hauts de Seine.
- **Les dépenses liées à l'assemblée municipale et aux groupes d'élus** s'élèvent à **1 215 K€** en 2021. Elles sont en baisse de 6,3% par rapport à 2020 (1 297 K€).
- **Les subventions pour contrainte de service public** versées dans le cadre des contrats de DSP sont en augmentation de 1% passant de 2 293 K€ en 2020 à 2 316 K€ en 2021.
- **En 2021, les admissions en non-valeur** reviennent à un niveau proche des exercices précédents (hors 2020 où le passage à la M57 avait impliqué de solder impérativement les créances prescrites avant la bascule) pour atteindre cette année le montant de 205 K€ en 2021 (530 K€ en 2020 suite au passage de la M57).

Les admissions en non valeurs depuis 2008

en K€	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
admissions en non-valeur	87,6	234,1	187,6	499,6	366,4	243,5	375,3	339,2	285,7	130,0	150,0	182,0	530,2	205,0

Moyenne 2009-2014 318
Somme 2009-2014 1 907

Moyenne 2015-2020 270
Somme 2015-2020 1 617

- **Les autres dépenses** pour **124 K€** englobent notamment les dépenses relatives aux frais médicaux pour les enfants lors des classes de découverte et des colonies de vacances ainsi que la ristourne correspondant aux chèques déjeuners non utilisés.
- **FCCT = 48 617 K€**
Depuis la création de la MGP au 1^{er} janvier 2016, le FCCT est l'unique flux financier entre la commune et l'EPT GPSO, ainsi au titre de la section de fonctionnement, il correspond à la somme de flux de dépenses et de recettes.

En milliers €	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Fiscalité ménage	24 755	25 337	25 849	26 417	26 755	26 873
Compensation part salaire	23 427	23 427	23 427	23 427	23 427	23 427
Transfert de compétences (hors aménagement)	242	333	605	402	605	605
Transfert de la compétence aménagement	so	so	1 518	959	1 099	781
« 4 ^{ème} composante »	so	so	1 350	1 942	1 942	1 942
Réforme du stationnement	so	so	so	-1 430	-6 714	-5 011
TOTAL	48 424	49 097	52 749	51 716	47 114	48 617

En 2021, la Ville a perçu pour le compte de l'EPT GPSO 23 427 K€ au titre de la compensation part salaires versés par la MGP et 26 873 K€ au titre de la fiscalité directe ; elle a donc reversé 50 300 K€ via le fonds de compensation des charges transférées (FCCT).

Le FCCT comprend par ailleurs :

- Un volet « transfert de compétences » commun à toutes les communes de GPSO : il s'agit de la somme des charges liées aux transferts de charges intervenus aux 1^{er} janvier 2016, 2017 et 2018 (605 K€) ;
- Un volet « transfert de la compétence aménagement » propre à certaines communes de GPSO : pour Boulogne-Billancourt, il s'agit du montant des échéances annuelles en intérêt et capital de l'ex-budget annexe Seguin-Rives de Seine désormais porté par GPSO. Les 781K€ du CA 2021 correspondent aux charges d'intérêt ; le capital est remboursé en section d'investissement (*cf. infra*) ;
- Un volet « 4^{ème} composante » dont le contenu est défini entre chaque commune de GPSO et GPSO : pour Boulogne-Billancourt, il s'agit d'un renforcement du plan propreté sur le territoire de la ville (1 942 K€) ;
- Un volet de reversement des recettes de FPS en compensation de la perte de la perception des amendes de stationnement à la suite de la réforme de 2018 (- 5 011 K€) ;
- Les anciennes dépenses « exceptionnelles » sont en hausse de 5,18 % passant de 813 K€ en 2020 à 855 K€ en 2021. Selon la nature des dépenses les évolutions sont toutefois différentes. L'allocation municipale de garde diminue de 41,9 % en 2021 alors que le chéquier famille augmente de 16,1 %. La participation aux repas des élèves des écoles privées augmente pour revenir au montant des années précédentes (reprise de l'activité). Enfin ce sont les autres bourses et prix qui connaissent la plus forte augmentation en raison du versement de primes pour les sportifs de haut niveau (32 K€) et les prix remis aux bacheliers lors de la cérémonie qui leur est dédiée (55 K€).

<i>En milliers €</i>	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budget total 2021 (*)	CA 2021	Evol en % CA 2021/CA 2020	Exé. en % CA 2021/budget total 2021
Allocation municipale de garde	540	293	374	385	375	218	-41,9%	58%
Chéquier famille	288	165	195	300	291	227	16,1%	78%
Participations repas élèves des écoles privées	121	129	80	120	122	122	52,8%	100%
Autres bourses et prix	39	72	9	52	129	107	1043,9%	83%
Annulation de titres sur exercices antérieurs	75	196	110	151	249	171	54,6%	69%
Autres charges exceptionnelles	86	64	44	48	16	11	-74,9%	70%
TOTAL	1149	919	813	1 055	1 181	855	5,2%	72%

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

Covid 19 : La participation que la Ville verse à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris a augmenté de 116 K€ en 2021, des dépenses supplémentaires ayant été générées avec la poursuite de la gestion de la crise sanitaire. **Sur ce chapitre, l'impact de la crise sanitaire s'établit à 116 K€.**

d. Charges financières hors swaps

Les charges financières du budget principal se sont établies en 2021 à 1 536 K€ contre 1 692 K€ en 2020.

e. Subventions aux budgets annexes

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes apparaissent en dépenses dans le budget principal et en recettes dans les budgets annexes concernés. Les écritures de ces budgets annexes font l'objet d'un développement détaillé ci-dessous (II).

<i>En milliers €</i>	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budget total 2021 (*)	CA 2021	Evol en % CA 2021/CA 2020	Exé. en % CA 2021/bud get total 2021
BBI Publications	410	370	270	257	257	120	-55,6%	46,8%
Piscine patinoire	1 185	1 620	1 650	1 520	1 520	1 150	-30,3%	75,7%
TOTAL	1 595	1 990	1 920	1 776	1 776	1 270	-33,8%	71,5%

(*) Budget total 2021 : budget primitif 2021, décisions modificatives 2021 et virements de crédits

Depuis 2018, les subventions d'équilibre provenant du budget principal ne concernent que les deux budgets annexes, Piscine-Patinoire et BBI Guide Pratique. Le budget annexe « Locations Immobilières » s'équilibre par des recettes propres.

B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement (y compris les emprunts nouveaux)

Les recettes de la section d'investissement s'établissent à 14 261 K€ en 2021 contre 21 849 K€ en 2020, en incluant les produits de cessions et les emprunts nouveaux. Hors cessions et emprunts, les ressources propres d'investissement s'établissent à 6 030 K€ contre 7 317 K€ en 2020, soit une diminution de 17 %.

En milliers €	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budget total 2021 (*)	CA 2021	Evol en % CA 2021/CA 2020	Exé. en % CA 2021/bud get total 2021
FCTVA	22 985	2 621	4 799	3 700	4 200	4 287	-11%	102%
Taxe locale d'équipement et taxe d'aménagement	1 896	421	107	457	457	200	87%	44%
Amendes de police	2 004	574	0	0	0	0	-	-
Subventions d'équipement	1 782	2 790	2 395	5 636	3 313	1 533	-36%	46%
Cessions	4 015	4 941	1 433	3 182	31	31	-98%	1%
Autres recettes	249	77	15	1 136	10	10	-35%	100%
Recettes d'emprunt	5 000	3 200	13 100	13 000	13 000	8 200	-37%	63%
Total recettes d'investissement	37 931	14 624	21 849	27 111	21 011	14 261	-35%	59%

(*) BUDGET TOTAL 2021 : BUDGET PRIMITIF 2021, DECISIONS MODIFICATIVES 2021 ET VIREMENTS DE CREDITS

a. Le FCTVA

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), calculé sur la base des dépenses d'investissement 2020, s'est élevé à **4 287 K€** en 2021 contre 4 799 K€ en 2020.

b. Taxe locale d'équipement et taxe d'aménagement

Depuis la réforme des taxes d'urbanisme, entrée en vigueur en mars 2012, la taxe d'aménagement (TA) s'est progressivement substituée à la taxe locale d'aménagement (TLE). La Ville ne perçoit désormais plus que la TA. Le produit de cette taxe (**200 K€**), assise sur la valeur des ensembles immobiliers faisant l'objet d'une autorisation de construction, est très variable.

c. Subventions d'équipement

La Ville a perçu en 2021 un soutien de ses divers partenaires à la réalisation d'équipements et de travaux pour un montant total de **1 533 K€** (contre 2 395 K€ en 2020) correspondant :

- Aux versements des subventions accordées par le conseil départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement 2019-2021 pour le financement de la construction de la crèche Gallieni-Bellevue (solde de 38,2 K€), du réaménagement du cimetière Pierre-Grenier (versement intermédiaire de 357,8 K€), de l'extension du système de vidéo protection (126,9 K€) et du solde du financement des travaux d'aménagement du mail paysager du Pont de Sèvres (59,7 K€ au titre du contrat 2016-2018) ;
- Au versement des subventions accordées par le Conseil régional pour l'achat de radios (4 K€) et de véhicules (12,3 K€) pour la police municipale ;
- Au versement intégral de la subvention accordée par la CAF pour la construction de la crèche Gallieni-Bellevue (564 K€) ;
- Au versement de la subvention accordée par l'État dans le cadre du FIPD pour les travaux de vidéo protection (52,5 K€) ;
- Au versement d'un acompte de la subvention accordée par la métropole du Grand Paris pour les travaux de réaménagement paysager du cimetière Pierre-Grenier (280 K€) ;

- Au versement de la subvention accordée par l'Etat dans le cadre de la DSIL pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques (23,4 K€) ;
- Au versement des subventions accordées par le SIPPEREC pour l'achat de véhicules électriques (10,3 K€) ;
- Au versement d'une subvention de la DRAC pour la numérisation des collections du musée des années 30 (4K€).

Le Département est le principal financeur de la Ville (38 % des subventions perçues en 2021) devant la Caisse d'allocation familiales (36,8%). Les secteurs bénéficiaires sont notamment la petite enfance (39%), l'aménagement du territoire (42 %) et la sécurité (11,7%).

d. Les cessions

Les produits de cessions sont constatés en fonctionnement (compte 775) mais constituent en réalité une ressource propre d'investissement, c'est pourquoi la prévision budgétaire est inscrite en section d'investissement. En 2021, la Ville a perçu 31 K€ au titre de cessions de véhicules.

e. Autres recettes

Ces recettes correspondent à des dépôts de garantie (10 K€).

f. Les emprunts nouveaux

La Ville a eu recours au cours de l'année 2021 à un nouvel emprunt et a utilisé une ligne de trésorerie pour un volume total de 8,2 M€ :

- 6 M€ correspondant à un contrat de prêt de 5,7 M€ contracté en 2021 et un autre de 0,3 M€ sur le solde d'emprunt de 2020, tous les deux passés avec la Banque postale à taux fixe ;
- 2,2 M€, correspondant à un tirage de ligne de trésorerie ayant été remboursé en fin d'année 2021.

2. Les dépenses d'investissement (y compris le remboursement de dette)

<i>Mouvements réels seuls</i> <i>En milliers €</i>	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budget total voté 2021	CA 2021	Evol en % CA 2021/CA 2020	Exé. en % CA 2021/budget total 2021
Crédits de paiement	24 132	38 604	33 368	45 225	39 605	30 367	-9%	77%
EPFIF et acquisitions immobilières				2 000	18 200	534		3%
Autres (remboursement de taxes, cautions...)	250	115	9	50	50	11	24%	22%
Subvention au budget annexe Piscine patinoire	301	51	779	934	934	60	-92%	6%
Travaux en régie	3 000	2 998	2 830	3 000	3 000	2 178	-23%	73%
Remboursement de dette	34 626	5 286	6 257	12 938	10 686	9 202	47%	86%
Total	62 308	47 053	43 243	64 146	72 475	42 353	-2%	58%

Sur le budget principal, les dépenses d'investissement étaient prévues à hauteur de 72 475 M€ dont 18,2 M€ pour des acquisitions immobilières finalement reportées. Au **CA 2021, elles sont de 42 353 M€**. Ces dépenses intègrent, notamment :

- **Le remboursement de la dette : 6 M€ réalisés correspondant aux remboursements contractuels de la dette et 3,2 M€ pour un remboursement de ligne de trésorerie ;**
- **Les dépenses d'équipement :** il s'agit des dépenses de travaux récurrents, de gros projets ou de subventions. En 2021, les **dépenses d'équipement s'élèvent à 30,4 M€** (+0,5 K€ d'acquisitions immobilières) à comparer avec les prévisions à hauteur de 39,6 M€ hors acquisitions immobilières, **soit un taux de réalisation de 77 %**.

a. Situation cumulée des AP et des CP en 2021

a.1 Les autorisations de programmes

Concernant le périmètre des dépenses d'équipement, la présentation retenue est identique à celle des années précédentes : sont ici examinés les comptes des classes 20 « Immobilisations incorporelles », 21 « Immobilisations corporelles » et 23 « Immobilisations en cours » en excluant les travaux en régie et les corrections d'actifs.

L'exécution des AP/CP en 2021 peut être synthétisée de la manière suivante (en K€) :

<i>En milliers €</i>	AP votées pour 2021 et années suivantes	Reports 2020	CP votés en 2021	Mandaté 2021	Restes à réaliser 2021
Crédits de paiement	212 440	0	39 605	30 367	0
EPFIF et acquisitions immobilières	51 630	0	18 200	534	0
TOTAL	264 070	0	57 805	30 901	0

Le montant total des AP pour 2021 et les années suivantes était de 264 070 K€ et se décomposait de la manière suivante :

- 35 110 K€ au titre des opérations récurrentes concernant les travaux sur les bâtiments publics, l'acquisition de matériels informatiques et de biens mobiliers ;
- 70 980 K€ au titre des subventions d'équipement versées à des tiers, telles que les subventions versées à GPSO, à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, ou encore les subventions pour surcharges foncières ;

- 157 980 K€ au titre des opérations dites « projet » au sein desquelles l'équipement omnisports (70 313 K€), les réhabilitations des écoles Fessart/Escudier et Ferdinand-Buisson (4 554 K€), l'opération Cimetière Pierre-Grenier (5 058 K€), l'opération liée à la crèche Galliéni-Bellevue (851 K€), la rénovation du Foyer de l'Olivier (587 K€), l'espace Bernard-Palissy (3 651 K€), Boulogne 2024 (700 K€), le gymnase de la Biodiversité (1 481 K€) (1 255 K€), le club seniors Carnot (984 K€), la restauration Ferdinand-Buisson et le centre d'hébergement (1 945 K€) étant précisé que ces montants ne correspondent pas au total des opérations depuis l'origine mais au reste à réaliser à partir de 2021.

À la clôture de l'exercice 2021, compte tenu des réalisations 2021 (30 901 K€), des opérations à clôturer et des restes à réaliser (0 K€), le montant des AP pour les années suivantes s'élève à 233 169 K€.

a.2 Les Crédits de Paiement

En 2021, le montant des CP votés hors acquisitions immobilières (18,2 M€) s'est élevé à 39 605 K€ soit 57 805 K€ au total. Ils ont été inscrits lors des délibérations budgétaires suivantes :

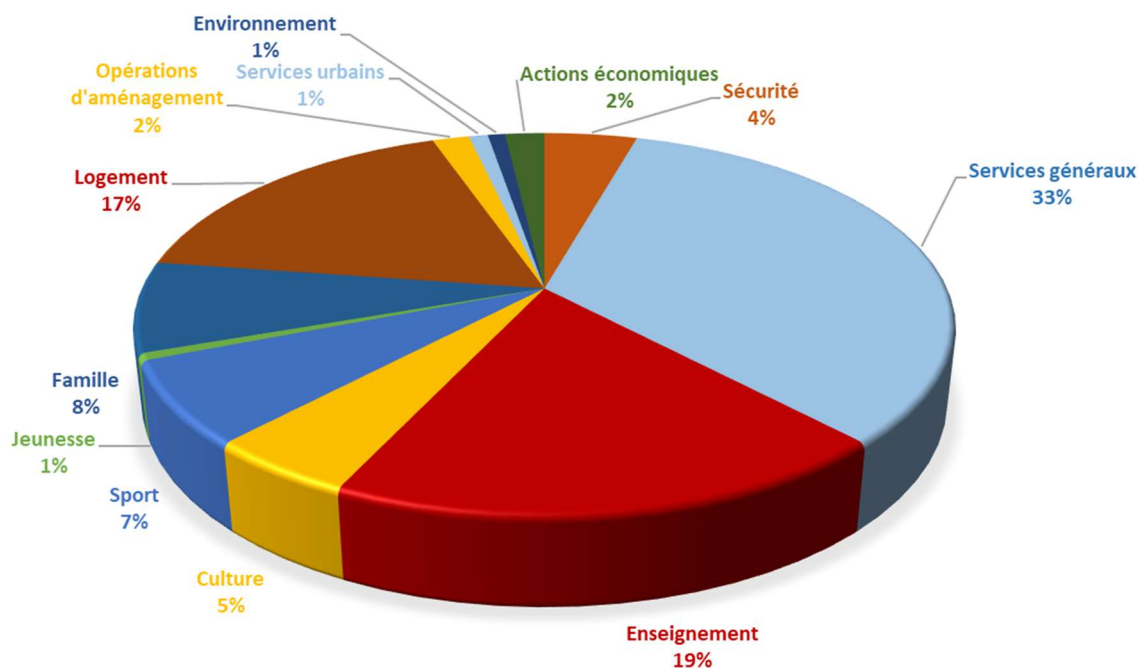
BP 2021 :	47 225 K€
DM1 2021 :	700 K€
DM2 2021 :	9 879 K€

Compte tenu des crédits reportés de l'exercice 2020, la capacité de mandatement de l'exercice 2021 était de 39 605 K€ (contre 46 301 K€ en 2020).

Les reports de CP 2021 sur 2022, limités aux subventions d'investissement restant à verser, sont nuls.

Résultats d'exécution de l'exercice 2021

Les CP mandatés en 2021 se sont élevés à 30 901 K€, soit un taux de réalisation de 77 % par rapport à la capacité de mandatement. Ils ont été utilisés comme suit.



Services Généraux : **10 328,97 K€** (contre 11 528 K€ en 2020)

Les opérations projets portent pour l'aménagement paysager du cimetière Pierre-Grenier (809,2 K€), la GRC (4,9 K€), les logiciels de paye et de gestion du temps de travail (134,8 K€) et pour l'Ad'ap dans les bâtiments communaux (3,1 K€).

Les dépenses d'investissement récurrentes enregistrées sur cette fonction sont pour :

- 3 358,6 K€ (63,3%) des dépenses de travaux sur les bâtiments administratifs avec notamment les travaux d'installation de la Maison de la Planète (914 K€) ;
- 1 658,61 K€ (31,3%) des acquisitions de matériel informatique, de logiciels et de réseau et pour le développement de l'application BB plus facile ;
- 282 K€ (5,4 %) d'acquisition d'équipements, de matériels et de mobiliers.

À ces dépenses, il convient d'ajouter la subvention d'équipement versée à l'association « les Amis de Notre Dame de Boulogne » (17K€) ainsi que la composante FCCT d'investissement (remboursement à l'euro l'euro de la Ville à l'EPT GPSO de l'ex-budget Billancourt Seguin) pour 4 061 K€.

Sécurité : **1 347,76 K€** (contre 575 K€ en 2020)

Les dépenses réalisées sur la fonction « Sécurité » en 2021 concernent la participation versée à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris au titre des dépenses d'investissement (671 K€), l'opération de vidéoprotection (525 K€) et l'acquisition de matériels pour la police municipale, la surveillance de la voie publique et le service hygiène (152 K€).

Enseignement : **5 804,85 K€** (contre 7 585 K€ en 2020)

En 2021, les dépenses d'équipement réalisées en matière d'enseignement reposent essentiellement sur les travaux effectués dans les écoles existantes pour 2 834 K€ (864 K€ pour les écoles maternelles, 1 387 K€ pour les écoles élémentaires, les travaux d'étanchéité pour 299 K€ et 284 K€ pour les locaux de restauration scolaire), le plan numérique pour 201,4 K€ et sur l'achat de mobiliers et matériels (583 K€).

Les opérations projets concernent la réhabilitation de l'école Fessart/Escudier (299,4 K€ dont 252 K€ pour l'accessibilité), les fusions des écoles Sèvres/Galliéni et Forum/Castéja (173 K€), la réhabilitation de l'école Lazare Hoche/Denfert Rochereau (107 K€), des travaux sur l'école Maître Jacques (36 K€) le groupe scolaire Ferdinand-Buisson (225 K€), les crédits pour la réhabilitation du restaurant scolaire, de la cuisine de production et du centre d'hébergement Pierre-Grenier (1 346,2 K€).

Culture : **1 550,56 K€** (contre 1 640 K€ en 2020)

Les dépenses d'équipement relatives à la fonction « Culture » comprennent notamment :

- Les dépenses récurrentes (1362,6 K€) concernent la rénovation des bâtiments pour 766,5 K€ (dont 345 K€ pour les médiathèques, 132,7 K€ pour la rénovation du musée Belmondo, 117,7 K€ pour des travaux dans le Musée Paul Landowski, 142,4 K€ pour le Carré Belle-Feuille, et 28,7 K€ pour des travaux dans des bâtiments municipaux), ainsi que 596 K€ les acquisitions culturelles dont 547,5 K€ pour le fonds documentaire et 48,6 K€ pour les archives.
- 59 K€ pour le fonds de soutien Covid
- Des subventions d'équipement pour 23,9 K€ ;
- Des travaux d'accessibilité pour 105 K€.

Sports : **2 155,62 K€** (contre 4 831 K€ en 2020)

Les dépenses d'équipement rattachées à la fonction « Sports » concernent :

- Les travaux sur l'ensemble des bâtiments sportifs de la Ville et achat de matériel sportif (699,1 K€) ;
- Les tribunes du complexe sportif Le Gallo (280 K€), les bulles de tennis (73,9 K€), l'aménagement du local accueillant le *e-sport* (149,2 K€),
- Des travaux d'accessibilité et de mise en sécurité électrique pour 57 K€ ;
- 700 K€ pour l'augmentation de capital de la SCIC Boulogne-Billancourt Sport Développement ;
- Des subventions d'équipement à diverses associations (196 K€), 150 K€ pour l'ACBB et 45 K€ pour Voiles de Seine, 1 K€ pour les Bornées.

Jeunesse : **182,14 K€** (contre 145 K€ en 2020)

Il s'agit principalement de dépenses de travaux (100,2 K€) dans les centres de loisirs ainsi que l'acquisition d'équipements (65 K€) pour les activités de la jeunesse. Par ailleurs, 16,9 K€ de subventions d'équipement ont été versées en 2021 à plusieurs associations boulonnaises.

Actions Sociales : **82,19 K€** (contre 493 K€ en 2020)

Les dépenses d'équipement au titre de l'action sociale ont notamment concerné en 2021 les travaux du foyer d'hébergement l'Olivier (62,8 K€) et les travaux sur les bâtiments dédiés à l'action sociale (19,3 K€).

Famille : **2 361,16 K€** (contre 2 755 K€ en 2020)

Les dépenses d'équipement rattachées à la fonction « famille » concernent :

- La construction de la crèche Gallieni-Bellevue (62,5 K€) ;
- Les travaux du club senior Carnot (249,4 K€)
- Les études et travaux de l'agenda Ad'ap (22,9 K€) ;
- Les travaux et interventions sur l'ensemble des bâtiments de petite enfance et d'accueil des seniors (1 879,5 K€) ;
- L'acquisition de matériels et équipements (146,8 K€).

Logement : **5 359,3 K€** (contre 1 072 K€ en 2020)

Ce poste est constitué de travaux sur le patrimoine privé de la Ville (178,9 K€), de surcharges foncières (4 175,5 K€).

La Ville a par ailleurs acquis des titres de participation au capital de la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour 1 002,3 K€.

Urbanisme : **3,17 K€** (contre 80 K€ en 2020)

Cette opération comprend des études pour 3,17 K€.

Opérations d'Aménagement (acquisitions immobilières) : **534,28 K€** (contre 1 964 K€ en 2020)

Les réalisations constatées en 2021 sur cette fonction concernent des frais d'acquisitions immobilières du 21 quai Stalingrad (312,9) K€ et du 12 rue Solférino (184,5 K€), des diagnostics (19,6 K€), des travaux de désamiantage (17,3 K€).

Voirie/espace verts/aménagement des territoires : 277,57 K€

Les dépenses d'aménagement correspondent aux études pour l'aménagement du port Legrand (187,6 K€).

Les dépenses de voirie et d'espaces verts concernent des travaux dans les locaux des cantonniers (20,3 K€) et pour les espaces verts au titre du groupement de commandes (59,9 K€).

5 K€ ont été dépensés au titre des autorisations d'urbanisme et 4,4 K€ pour la politique de la ville.

Environnement : 251,53 K€

248,8 K€ ont été consacrés aux participations à l'achat de vélos à assistance électrique et 2,7 K€ a des travaux pour améliorer la propreté de l'espace public.

Actions économiques : 572,98 K€ (contre 550 K€ en 2020)

Les dépenses concernent les interventions sur les marchés d'approvisionnement (134,6 K€) et la sécurité électrique dans les marchés (438 K€).

* * *

Bilan de l'Ad'ap sur l'exercice 2021

En 2021, la situation des établissements concernés par le projet Ad'ap est la suivante :

- 19 établissements sont sortis du périmètre en raison d'une évolution patrimoniale (vente, pas d'affectation, à démolir, passé en code du travail, etc.) : crèche les Guérets, jardin d'éveil du Dôme, ancienne PMI rue de Paris, le château de Benais, la bibliothèque Marmottan, un local musical.
- 44 équipements ont été rendus accessibles : les travaux sont terminés ou déclarés conformes ;
- 29 équipements sont en cours d'étude ou de travaux ;
- 71 équipements vont faire l'objet d'étude ou de démarrage de travaux.

b. Les opérations d'ordre

Les opérations dites d'ordre correspondent à des écritures, équilibrées en dépenses et en recettes, mais qui ne donnent pas lieu à un flux financier ; elles sont opérées soit entre la section de fonctionnement et d'investissement soit au sein de la section d'investissement.

Elles ne modifient donc pas le résultat global du compte administratif mais les résultats respectifs des deux sections du budget.

<i>En milliers €</i>	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budget total 2021 (*)	CA 2021	Evol en % CA 2021/CA 2020	Exé. en % CA 2021/budg et total 2021
Recettes de fonctionnement	4 696	3 705	3 539	3 362	3 362	2 420	-32%	72%
Dépenses de fonctionnement	26 314	21 002	16 051	26 145	27 067	19 279	20%	71%
Solde fonctionnement (a)	-21 618	-17 297	-12 512	-22 783	-23 705	-16 859	35%	71%
Recettes d'investissement	31 181	25 162	19 067	66 247	80 269	34 237	80%	43%
Dépenses d'investissement	9 563	7 865	6 555	43 464	56 564	17 378	165%	31%
Solde investissement (b)	21 618	17 297	12 512	22 783	23 705	16 859	35%	71%
Total effet mouvements d'ordre (a+b)	-	-	-	-	-	-	-	-

En 2021, les opérations d'ordre de la section de fonctionnement ont trait à la dotation aux amortissements (19 279 K€ en dépenses) et à la neutralisation des subventions amortissables et la reprise des provisions (2 420 K€ en recettes). Il s'agit d'opérations dont la contrepartie est constatée en section d'investissement.

Ainsi, outre ces flux, en section d'investissement, sont également constatées les opérations d'ordre dites patrimoniales qui sont équilibrées et dont le montant s'élève à 14 958 K€ et concernent essentiellement des opérations d'ordre liées à des régularisations comptables au titre des emprunts 2020.

Le montant total des opérations d'ordre est donc de 36,7 M€.

Synthèse des écritures d'ordre (en milliers €)

	CA 2021 Dépenses	CA 2021 Recettes
Total opération ordre de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	19 279	19 279
Total opérations d'ordre de la section d'investissement vers la section de fonctionnement	2 420	2 420
Total des opérations d'ordre au sein de la section d'investissement	14 958	14 958
TOTAL GENERAL	36 657	36 657

b.1. Les opérations d'ordre de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

En milliers €	Dépenses de fonctionnement			Recettes d'investissement		
	Fonction	Compte	Montant	Fonction	Compte	Montant
Désignation de l'opération						
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	946	675		926	21	
Plus-Value des immobilisations cédées	946	6761	31	926	192	31
Autres charges exceptionnelles	946	678		926	271	
Cessions d'actifs			31			31
Amortissements techniques	946	6811	11 460	926	2805; 2808; 281XX	11 460
Amortissements des frais d'études	946	6811	2 251	926	2802 ; 28031 ; 28033	2 251
Amortissements des subventions d'équipement versées	946	6811	4 148	926	2804XXX	4 148
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			17 859			17 859
Dotations aux amortissements des charges financières à répartir	946	6862		926	4817	
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	946	6817	119	926	4912	119
Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	946	6815	1 271	926	15112	1 271
Dotations aux provisions			1 389			1 389
Total opérations ordre entre section			19 279			19 279

- **Cessions d'actifs**

Lorsque la Ville vend un bien inscrit dans son patrimoine, outre les écritures liées aux produits de la cession, elle doit constater, par opération d'ordre budgétaires, les écritures liées aux plus ou moins-value de la cession.

Au titre de l'exercice 2021, les montants constatés correspondent aux plus-values liées à la vente de véhicules pour 31 K€.

- **Les amortissements**

L'amortissement permet la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur de l'immobilisation résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause que cette immobilisation soit matérielle ou immatérielle.

Cet amortissement est constaté annuellement en fonction du plan d'amortissement qui correspond à la durée d'utilisation définie par l'assemblée délibérante par catégorie de bien. Conformément à l'instruction comptable M57 pour tous les biens acquis à partir du 1^{er} janvier 2021, la dotation d'amortissement est calculée au *protata temporis* dont le point de départ est la date de mise en service effective.

Au titre de l'exercice 2021, les amortissements constatés peuvent être répartis en trois catégories :

- Les dotations techniques apparaissent en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement pour 10 726 K€ ;
- Les amortissements des frais d'études s'élèvent à 557 K€ en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement ;
- Les amortissements des subventions d'équipement s'élèvent à 3 306 K€ en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement.

- **Provision pour dépréciation des comptes des actifs circulants et risques et charges**

La provision pour dépréciation des comptes des actifs circulants correspond aux titres non recouverts par la trésorerie. Ainsi, l'ajustement de cette provision est réalisé sur la base des éléments transmis par le comptable public auxquels est appliquée la méthode de dépréciation définie dans le règlement budgétaire et financier approuvé par la ville en date du 30 septembre 2021 (20% des créances de N-1, 80% des créances de N-2 et 100% des créances de N-3 et au-delà). Ainsi, le montant de cette provision a été augmenté de 119 K€ et atteint le montant de 2 484 K€ pour l'année 2021.

La provision pour risques et charges au titre des contentieux a dû être abondée de 715 K€ pour couvrir le risque de charges de nouveaux litiges et atteint donc un montant de 2 484 K€ au 31 décembre 2021.

La Ville a également constitué une provision pour risques et charges liées au compte épargne temps des agents de la ville ; cette provision est basée sur les données transmises par la direction des ressources humaines et s'établit à 556 K€ dans le cadre de la clôture de l'exercice 2021.

b.2. Les opérations d'ordre de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

<i>En milliers €</i>	Dépenses d'investissement			Recettes de fonctionnement		
	Désignation de l'opération	Fonction	Compte	Montant	Fonction	Compte
Moins-Value des immobilisations cédées	926	192		946	7761	
Etudes en régie (immobilisations incorporelles)	926	2031	1 560	946	721	1 560
Travaux en régie (immobilisations corporelles)	926	2313	617	946	722	617
Travaux et études en régie			2 177			2 177
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	926	4912		946	7817	
Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	926	15112	205	946	7815	205
Reprise subventions transférables	926	139XX	37	946	777	37
Total opérations d'ordre de la section d'investissement vers la section de fonctionnement			2 420			2 420

- **Les travaux et les études en régie**

Il s'agit d'immobilisations créées par la Ville pour elle-même ; elles sont réalisées par le personnel de la ville avec ses ressources. Ces immobilisations sont comptabilisées en additionnant les coûts des matières premières utilisées (câbles, tuyaux, petits matériels divers, etc.) et les charges directes de productions (frais de personnels, matériel acquis (logiciels, outils divers, etc.)

En 2021, la Ville a réalisé des études en régie pour un montant de 1 560 K€ et 617 K€ au titre des travaux en régie soit un total de 2 177 K€.

- **Reprise de dotations pour risques et charges**

Par ailleurs, et afin de tenir compte des jugements rendus, la provision constituée au titre des contentieux a également fait l'objet d'une reprise (205 K€) à la suite des jugements rendus par le tribunal d'instance et clôturant les procédures en cours sans sommes à régler par la ville.

- **Reprise subventions transférables**

Les subventions transférables sont des aides reçues par la Ville pour financer une immobilisation dont la reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge des amortissements constatée en section de fonctionnement.

Au titre de l'exercice 2021, la reprise des subventions amortissables s'élève à 37 K€.

b.3. Les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement

<i>En milliers €</i>	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	Fonction	Compte	Montant	Fonction	Compte	Montant
Désignation de l'opération						
Opérations afférentes à l'emprunt	925	16441	14 100	910	1644X	14 100
Opérations afférentes aux cessions à l'euro symbolique	925	2044	158	925	21	158
Transfert créances	925	21318	700	925	2764	700
Total des opérations d'ordre au sein de la section d'investissement			14 958			14 958

- **Opérations afférentes à l'emprunt**

Les opérations d'ordre relatives à l'emprunt constaté au cours de la gestion 2021 sont des régularisations comptables au titre de l'exercice 2020 sur les déclinaisons comptables idoines pour un montant de 14 100 K€.

- **Opérations afférentes aux cessions à l'euro symbolique**

En 2021, la ville a enregistré à l'euro symbolique, la cession de la parcelle sise 71 ter rue de Bellevue / 184 rue Gallieni à l'Office Public de l'Habitat Seine Ouest Habitat. Dans le cadre de cette opération de construction de logements, le terrain a été évalué par les domaines à 544 320 €, déductible de l'amende SRU 2022.

c. Restes à réaliser

En 2021, aucune dépense n'est à reporter, l'état des restes à réaliser est donc nul.

C- RESULTAT DE L'EXERCICE

L'excédent de la section de fonctionnement du seul budget principal s'élève à 28 472 K€, hors recette de cessions. Le report à nouveau excédentaire de l'exercice 2020 (22 280 K€) porte ce résultat à 50 752 K€. Après prise en compte du besoin de financement de la section d'investissement de 28 095 K€ et des reports d'investissement (0 K€ en dépenses) et de l'apurement du compte 1069, le résultat net de clôture est ramené à **22 483 K€**.

Le résultat d'exécution 2021 du budget principal de la maquette M57, comme les résultats d'exécution des budgets annexes (détaillés dans la partie II du présent rapport), a fait l'objet d'une reprise anticipée au BP 2022.

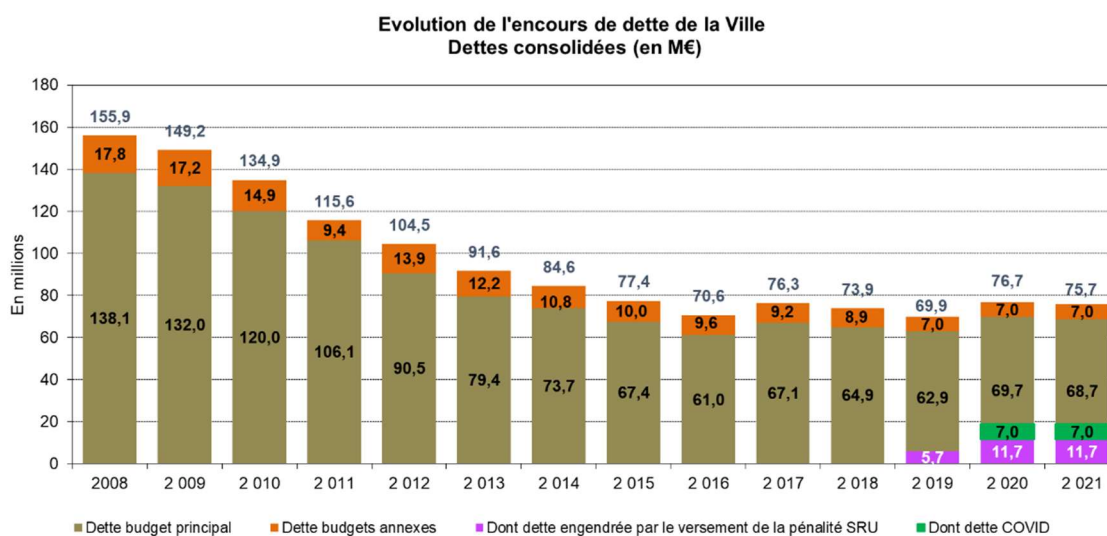
RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL (M57)	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Mouvements réels (cessions retraitées)					
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	233 752	238 025	238 306	235 145	237 159
Travaux en régie	2 998	3 000	2 998	2 830	2 178
Restes à réaliser en fonctionnement	0	0	0	0	0
Total recettes de fonctionnement (1)	236 751	241 025	241 304	237 975	239 336
Dépenses de fonctionnement	218 587	211 716	214 314	215 311	210 865
Restes à réaliser en fonctionnement	0	0	0	0	0
Total dépenses fonctionnement (2)	218 587	211 716	214 314	215 311	210 865
Résultat de l'exercice (3) = 1-2	18 164	29 309	26 990	22 664	28 472
Résultat antérieur reporté de fonctionnement hors RAR (4) (yc Billancourt Seguin)	10 581	14 853	25 758	21 010	22 280
Résultat cumulé de fonctionnement (5) =3+4	28 745	44 162	52 748	43 674	50 752
Recettes d'investissement (yc cessions) (6)	45 064	45 064	14 623	41 432	21 742
Dépenses d'investissement (7)	54 020	64 508	47 053	46 443	42 353
<i>dont travaux en régie</i>	2 998	3 000	2 998	2 830	2 178
<i>dont CP</i>	44 288	24 132	38 604	33 368	30 901
Solde des résultats antérieurs d'investissement (8)(yc Billancourt Seguin)	-10 564	1 733	693	-16 383	-7 485
Besoin de financement (9) = 6-7+8	-21 400	-17 711	-31 738	-21 394	-28 095
Résultat brut (10) =3+4+9	7 345	26 451	21 010	22 280	22 656
Reports Recettes (11)	0	0	0	0	0
Reports Dépenses (12)	0	0	0	0	0
Apurement compte 1069	0	0	0	0	173
Résultat disponible (13) = 10+11-12	7 345	26 451	21 010	22 280	22 483
Fonds de roulement de l'exercice hors RAR	7 345	26 451	21 010	22 280	22 483

D- LA DETTE

La dette et l'évolution de celle-ci ont fait l'objet d'un précédent **rapport présenté par l'exécutif lors du conseil municipal du 10 mars 2022**. Ce rapport dresse un état des lieux de la dette consolidée au 31 décembre 2021¹ :

- L'encours de dette est classé 100 % 1A, soit le profil de risque le plus faible au sens de la charte Gissler (ou charte de bonne conduite). Il se compose d'emprunts à taux fixe et d'emprunts à taux variable simples indexés sur des indices monétaires de la zone euro ;
- Selon la grille élaborée par le prestataire *Finance Active*, le risque global associé à l'encours de dette est de 1 (sur une échelle allant de 1 à 5), soit un niveau de risque le « plus bas possible » ;
- Les emprunts à taux variables représentent 31 % de l'encours, les emprunts à taux variables couverts 24 %, et les emprunts à taux fixes 45 % : la ventilation de la dette est équilibrée ;
- Le taux moyen s'établit à 2,01% ;
- L'encours consolidé de la dette a été diminué de moitié depuis 2008 (budget principal et budget annexe Piscine Patinoire), soit - 80,2 M€ sur la période et -100 M€ en incluant le budget annexe aménagement transféré à l'EPT GPSO. Sur un périmètre comparable, la dette consolidée est passée de 155,9 M€ en 2008 à 75,7 M€ en 2021.
- La capacité de désendettement consolidée est de 2,7 ans en 2021 (2,4 ans sur le budget principal).

Covid 19 : La trajectoire de désendettement que poursuit la Ville depuis 2008 s'est vue entravée en 2020 par la contrainte de recours à la « dette COVID » de 7 M€. En excluant cet emprunt, la Ville aurait présenté un encours de dette consolidée de 68,7 M€.



a. Les charges financières

Au total, les charges financières se sont élevées à **1 536 K €**, soit une diminution de 156 K€ (1 692 K€ en 2020). Pour pouvoir comparer les deux années, il convient d'isoler les ICNE qui s'élèvent à - 63 K€ en 2021 contre - 69 K€ en 2020. Les charges financières *stricto sensu* (compte 66111) ont quant à elles baissé de 141 K€, passant ainsi de 1 707 K€ en 2020 à 1 566 K€ en 2021.

Les principaux mouvements liés aux charges financières sont les suivants :

¹ Dans le cadre de la stratégie de gestion active et de sécurisation de la dette menée depuis plusieurs années, ce rapport a présenté les actions réalisées en 2021 ainsi que les perspectives d'évolution de l'endettement et la gestion de la dette pour l'année suivante.

En milliers d'euros	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
(I) Charges financières (et charges assimilées)	5 242	4 755	3 941	3 742	3 508	3 214	2 799	2 427	4 503	1 835	1 692	1 536
Intérêts dette long terme B. ppal (6611+6612)	4 202	4 28	3 350	3 67	2 967	2 740	2 489	2 238	1696	183	1638	1503
Intérêts dette court terme (6615+6618)	309	63	20	-	88	57	27	20	28	-	1	1
Commissions divers, dont indemnité RA (668)	84	123	143	167	128	151	78	41	1907	22	52	32
Charges financières des SWAPS	646	441	426	409	325	266	204	128	872	-	-	-
(II) Produits financiers	751	558	465	468	384	310	245	162	954	-	-	-
(Total compte 76 - Budget principal)												
Produits financiers des SWAPS (7688)	751	558	465	468	384	310	245	162	954	-	-	-
(I)-(II) Charges financières nettes	4 491	4 197	3 476	3 274	3 124	2 904	2 554	2 265	3 550	1 835	1 692	1 536

Les frais financiers du budget principal se décomposent ainsi :

- 1 566 K€ d'intérêts de dette long terme dont il faut retirer 63 K€ (-69 K€ en 2020 et -65 K€ en 2019) de variation des intérêts courus non échus de la dette long terme, soit **1 503 K€** ;
- **1 K€** d'intérêts de dette court terme imputables au budget principal, en raison de tirages effectués sur les lignes de trésorerie pour maintenir une trésorerie positive ;
- **32 K€** de commissions diverses (commissions de non-utilisation et frais de dossier des nouveaux contrats).

b. Les opérations en capital

Les dépenses réelles totales du budget principal au compte 16 se sont élevées à 9 206 K€ en 2021 contre 6 260 K€ en 2020. Ce montant comprend principalement l'amortissement de la dette bancaire, à hauteur de 9 202 K€ et le remboursement de dépôts et cautionnements reçus pour 4 K€.

L'amortissement de la dette bancaire (**9 202 K€**) correspond à :

- L'amortissement des emprunts revolving consolidés, pour 1 593 K€ (inscrits au compte 16441) ;
- L'amortissement des autres emprunts bancaires à taux fixe ou à taux variable pour 4 364 K€ (inscrits au compte 1641) ;
- L'amortissement de prêts à taux 0 % consentis par la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine (CAF) au titre de structures périscolaires ou de petite enfance pour 45 K€ (inscrit au compte 16818) ;
- Le remboursement du CLTR pour 3 200 K€ (inscrit au compte 16449).

Les recettes réelles totales du budget principal au compte 16 se sont quant à elles élevées à **8 208 K€**. Elles correspondent à l'emprunt de l'année de **6 000 K€**, **2 200 K€** correspondant au tirage de fin d'exercice sur l'emprunt CLTR et **8 K€** de dépôts et cautionnement.

c. L'encours de dette au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, l'encours de dette du budget principal s'établit à 68 694 K€.

Après ajout de la dette du budget annexe Piscine-Patinoire, d'un montant de **7 000 K€** (tirage revolving), l'encours de dette consolidée à cette même date s'élève à **75 694 K€ (contre 155 944 M€ en 2008)**, s'inscrivant ainsi dans le mouvement de repli initié depuis 2008 (soit - 51% sur la période).

	au 31/12/2008	au 31/12/2009	au 31/12/2010	au 31/12/2011	au 31/12/2012	au 31/12/2013	au 31/12/2014	au 31/12/2015	au 31/12/2016	au 31/12/2017	au 31/12/2018	au 31/12/2019	au 31/12/2020	au 31/12/2021
Encours global de dette	155 944	149 228	134 877	115 575	104 465	91 580	84 554	77 436	70 571	76 339	73 871	69 854	76 696	75 694
budget principal	138 144	131 963	119 997	106 140	90 529	79 420	73 734	67 391	61 009	67 105	64 940	62 854	69 696	68 694
dont emprunts classiques	138 144	131 963	119 997	106 140	90 529	79 420	73 734	67 391	61 009	67 105	64 940	62 854	69 696	68 694
emprunts taux fixes	54 897	81 879	73 050	64 063	56 538	50 343	46 042	41 083	36 086	31 067	26 011	22 947	28 869	31 118
emprunts taux variables	83 247	50 084	46 947	42 077	33 991	29 077	27 692	26 308	24 923	36 038	38 929	39 907	40 827	37 576
dont tirages revolving	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
budget annexes	17 800	17 265	14 880	9 435	13 936	12 160	10 820	10 045	9 562	9 234	8 931	7 000	7 000	7 000
dont emprunts classiques	-	-	-	-	-	-	-	-	1 862	4 131	6 613	-	-	-
Piscine Patinoire	-	-	-	-	-	-	-	-	1 862	4 131	6 613	-	-	-
dont tirages revolving	17 800	17 265	14 880	9 435	13 936	12 160	10 820	10 045	7 700	5 103	2 318	7 000	7 000	7 000
Location immobilières	1 100	685	390	155	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
centre ville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Piscine Patinoire	16 670	16 555	14 490	9 280	13 857	12 050	10 740	10 045	7 700	5 103	2 318	7 000	7 000	7 000
Théâtre de l'Ouest Parisien	30	25	-	-	79	110	80	-	-	-	-	-	-	-

II - LES BUDGETS ANNEXES

A- PISCINE PATINOIRE

<i>Mouvements réels et ordre En milliers €</i>	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budget total 2021	CA 2021	Evol en % 2021/2020	Exé. en % 2021/ budget total 2021
Recettes de fonctionnement	2 704	1 660	1 829	2 093	2 115	1 152	-37,0%	54,5%
Total recettes de fonctionnement (1)	2 704	1 660	1 829	2 093	2 115	1 152		
Dépenses de fonctionnement	902	1 222	1 319	2 093	2 115	1 659	25,8%	78,4%
Total dépenses fonctionnement (2)	902	1 222	1 319	2 093	2 115	1 659		
Résultat de l'exercice (3) = 1-2	1 802	438	510			- 507	-199,4%	
Résultat antérieur reporté de fonctionnement hors RAR (4)	24	1 568	85			595	600,0%	
Résultat cumulé de fonctionnement (5) = 3+4	1 826	2 007	595			88	-85,2%	
Recettes d'investissement (6)	8 496	9 779	9 711	16 169	16 169	7 080	NS	43,8%
Dépenses d'investissement (7)	8 461	11 443	7 553	16 169	16 169	7 311	-3,2%	45,2%
<i>dont CP</i>	301	101	549	1 864	1 864	311	-43,4%	16,7%
Solde des résultats antérieurs d'investissement (8)	- 292	- 258	- 1 922			237	-112,3%	
Besoin de financement (9) = 6- 7+8	- 258	1 922	237			6	-97,5%	
Résultat brut (10) = 3+4+9	1 568	85	832			94	-88,7%	
Résultat disponible (13) =10	1 568	85	832			94	-88,7%	
Encours de dette au 31 décembre	8 931	7 000	7 000			7 000	0,0%	

En section de fonctionnement, les dépenses réelles de l'exercice 2021 (1 649 K€) comprennent la subvention pour contrainte de service public versée par la Ville au délégataire (1 642,6 K€) et 7 K€ de frais financiers. 10 K€ d'opérations d'ordre ont été réalisés au titre de l'amortissement des biens. **Le total des dépenses de fonctionnement est ainsi de 1 659 K€.**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **1 152 K€** et correspondent à la subvention du budget principal pour 1 150 K€ et aux redevances annuelles d'occupation pour 2 K€.

En investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 7 311 K€ et comprennent des travaux d'entretien de la piscine et de la patinoire (311 K€), ainsi que le remboursement des emprunts classiques de 7 000 K€.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 7 070 K€ et correspondent à l'emprunt d'équilibre mobilisé en fin d'exercice à hauteur de 7 000 K€, au FCTVA pour 10 K€ ainsi qu'à la subvention du budget principal

finançant les investissements 2021 (60 K€). Les recettes d'ordre d'investissement se composent des amortissements pour 10 K€. Le total des recettes d'investissement est ainsi de 7 080 K€.

L'encours de dette du budget annexe Piscine - Patinoire est de 7 000 K€ au 31 décembre 2021.

Compte tenu des résultats antérieurs (595 K€ en fonctionnement et 237 K€ en investissement), **l'excédent global de clôture est de 94 K€.**

B- LOCATIONS IMMOBILIERES

Le budget annexe locations immobilières permet de suivre les flux liés aux parkings appartenant à la Ville.

Mouvements réels et ordre En milliers €	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budget total 2021	CA 2021	Evol en % 2021/2020	Exé. en % 2021/ budget total 2021
Recettes de fonctionnement	147	206	298	569	569	341	14,4%	59,9%
Total recettes de fonctionnement (1)	147	206	298	569	569	341		
Dépenses de fonctionnement	192	195	211	569	569	298	41,2%	52,4%
Total dépenses fonctionnement (2)	192	195	211	569	569	298		
Résultat de l'exercice (3) = 1-2	-45	11	87			43	-50,6%	
Résultat antérieur reporté de fonctionnement hors RAR (4)	534	489	500			260	-48,0%	
Résultat cumulé de fonctionnement (5) = 3+4	489	500	587			303	-48,4%	
Recettes d'investissement (6)	90	51	79	733	675	384	NS	56,9%
Dépenses d'investissement (7)	87	131	540	733	675	23	-95,7%	3,4%
<i>dont CP</i>	67	131	515	366	307	23	-95,5%	7,5%
Solde des résultats antérieurs d'investissement (8)	212	215	135			-326	-341,5%	
Besoin de financement (9) = 6-7+8	215	135	-326			35	-110,7%	
Résultat brut (10) = 3+4+9	704	635	260			338	30,0%	
Résultat disponible (13) =10	704	635	260			338	30,0%	
Encours de dette au 31 décembre	-	-	-			-	-	

En section de fonctionnement, les produits de location de parkings s'élèvent à 341 K€ soit une hausse de 14% par rapport à l'année 2020. Ils permettent de couvrir les dépenses dont le montant atteint 298 K€ (+41% par rapport à 2020) liées à des ajustements concernant la taxe additionnelle sur les surfaces de stationnement spécifiques à l'Île de France et les taxes foncières.

Les opérations d'ordre qui concernent uniquement les dépenses au titre de la dotation aux amortissements atteignent un montant de 58 K€. Il s'agit d'écritures équilibrées avec une contrepartie en recettes d'investissement.

La section de fonctionnement présente un excédent de 303 K€ au 31 décembre 2021 dont 43 K€ au titre de la gestion 2021 et 260 K€ au titre de l'excédent reporté de l'exercice précédent.

En section d'investissement, les recettes dont le montant est de 384 K€ sont constituées des excédents de fonctionnement capitalisés afin de couvrir le besoin de financement constaté au 31 décembre 2020 (326 K€) et la contrepartie des amortissements (58 K€).

Les dépenses d'investissement concernent la réalisation de divers travaux sur les parkings (6 K€) et des travaux de mise en sécurité électrique pour le tennis club (17K€).

La section d'investissement présente un excédent 35 K€ au 31 décembre 2021.

Le budget annexe locations immobilières présente un **excédent global de clôture de 338 K€**.

C- PUBLICATIONS

Ce budget a été créé pour retracer les opérations liées à la conception, la publication et la distribution du journal municipal Boulogne-Billancourt Information et ne comprend que des frais et des produits liés au fonctionnement de ce magazine.

Mouvements réels et ordre En milliers €	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budget total 2021	CA 2021	Evol en % 2021/2020	Exé. en % 2021/ budget total 2021
Recettes de fonctionnement	631	604	478	640	640	372	-22,2%	58,1%
Total recettes de fonctionnement (1)	631	604	478	640	640	372		
Dépenses de fonctionnement	615	493	428	640	640	538	25,7%	84,1%
Total dépenses fonctionnement (2)	615	493	428	640	640	538		
Résultat de l'exercice (3) = 1-2	16	111	50	-	-	-166	0,0%	0,0%
Résultat antérieur reporté de fonctionnement hors RAR (4)	7	23	134	184	184	184	37,3%	100,0%
Résultat cumulé de fonctionnement (5) = 3+4	23	134	184	184	184	18	-90,2%	-100,5%
Encours de dette au 31 décembre	-	-	-	-	-	-	-	-

Les recettes proviennent principalement des espaces de publicité vendus et sont complétées par une subvention d'équilibre versée par le budget principal. Au titre de l'exercice 2021, les recettes propres de ce budget s'élèvent à 253 K€, soit une hausse de 24% par rapport à l'exercice précédent et la subvention d'équilibre est de 120 K€ en diminution de 56% par rapport à 2020.

Les dépenses liées à la fabrication des magazines sont de 512 K€ pour l'année 2021. 95% des dépenses globales sont constatées au titre de la gestion 2021. Les autres dépenses concernent des admissions en non-valeur sur présentation du comptable public et atteignent un montant de 26 K€. Les charges de fonctionnement augmentent de 26% en raison de la publication des 10 numéros annuels contre 9 en 2020 (absence du magazine du mois d'avril en raison du 1er confinement).

Le résultat de l'exercice s'établit à - 166 K€ et avec la reprise du résultat précédent qui est de 184 K€, le résultat cumulé au 31 décembre 2021 est de 18 K€.

III - LES ANNEXES

Annexe n°1- – Les AP-CP consolidés en 2021

Catégories d'AP	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
SERVICES GENERAUX	4 702 751	3 435 430	4 078 493	3 524 887	4 282 797	4 401 216	2 805 541	2 612 258	2 840 236	3 180 313	8 647 786	9 005 809	11 528 241	10 343 788
SECURITE	389 187	820 438	475 233	570 056	1 368 470	619 731	351 446	210 547	908 795	391 428	372 827	308 886	575 378	1 347 762
ENSEIGNEMENT	13 153 890	15 229 969	2 108 329	1 492 332	2 649 897	8 907 793	2 981 539	2 744 156	4 902 730	14 388 383	7 031 835	14 154 122	7 585 179	5 878 958
CULTURE	11 363 919	4 671 346	3 354 870	1 953 377	2 333 086	1 835 747	1 627 475	1 617 916	1 606 515	2 165 230	1 351 390	1 639 639	1 312 579	1 550 564
SPORTS (*)	631 923	3 408 778	1 259 185	709 029	1 181 472	2 483 061	6 656 944	5 943 711	16 011 069	16 381 091	3 532 308	3 599 518	4 831 232	2 155 624
JEUNESSE	184 364	103 208	75 666	171 055	138 948	285 308	363 780	219 275	174 013	137 866	130 590	231 650	145 202	182 140
INTERVENTIONS SOCIALES	932 194	395 176	61 059	204 356	648 162	99 925	51 835	39 481	586 099	201 643	360 011	3 050 909	493 905	82 195
FAMILLE	2 502 865	2 676 163	2 648 519	826 183	1 903 436	3 574 089	3 300 844	5 146 209	1 267 764	1 530 108	1 287 202	4 209 831	2 755 183	2 361 167
LOGEMENT	1 172 191	1 151 207	451 542	92 654	59 124	227 219	291 456	76 512	26 887	120 212	773 309	405 921	1 072 034	5 359 288
URBANISME	302 339	241 837	362 906	796 224	2 031 675	4 059 519	5 232 151	132 169	106 528	38 774	176 967	70	80 192	3 177
OPERAT° D'AMENAGEMENT	1 792 797	1 339 143	558 921	433 999	1 071 665	516 572	2 994 808	82 281	3 312 957	5 460 670	39 200	1 220 921	1 963 981	534 288
VOIRIE/ESPACES VERTS/POLITIQUE DE LA VILLE	79 729	345 010	92 217	128 216	189 733	384 238	205 919	39 198	123 189	208 889	231 441	268 696	311 656	277 571
ENVIRONNEMENT	9 211	7 953	46 514	0	4 246	0	1 500	0	0	484	0	30 000	163 698	251 533
ACTIONS ECONOMIQUES	199 646	143 476	59 269	283 956	152 366	35 899	77 917	93 220	131 237	82 988	197 009	478 105	549 685	572 984
TOTAL DEPENSES EQUIPT	37 417 005	33 969 135	15 632 723	11 186 325	18 015 075	27 430 316	26 945 167	18 956 933	31 998 020	44 288 079	24 131 876	38 604 077	33 368 142	30 901 040

En K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Budget principal	37 417	33 969	15 633	11 186	18 015	27 430	26 943	18 957	31 998	44 288	24 132	38 604	33 368	30 901
Budgets annexes	278	220	74	887	6 363	5 893	1 642	548	235	325	317	233	1 064	334
Publications		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Piscine Patinoire	49	161	61	882	6 278	5 795	350	136	175	249	301	101	549	311
Théâtre de l'Ouest parisien	107	59	13	5	84	98	1 292	412	0	0	0	0	0	0
Locations immobilières	122	0	0	0	1	0	0	0	60	77	17	131	515	23
Total consolidé	37 695	34 189	15 707	12 073	24 378	33 324	28 585	19 505	32 233	44 613	24 449	38 837	34 432	31 235

Annexe n°2 - État des AP-CP

	Durée de l'AP	Pour mémoire AP votée N-1 (dont subventions attribuées)	Autorisations de programme					
			Pour mémoire AP votée dernière étape 2021 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2021) (2)	AP ouvertes pour exercices 2021 et suivants (3) = (1) - (2)	CP 2021 après DM et virements inter chapitres	Réalisations 2021 (4)	Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
Cimetière Pierre Grenier	2019-2021	6 100 000	6 700 000	1 641 265	5 058 735	1 112 100	809 209	4 249 526
Gestion de la relation citoyenne (GRC)	2011-2021	976 501	976 501	849 788	126 713	7 300	4 950	121 763
Maison Waleska	2015-2022	920 999	920 999	162 587	758 412	0	0	758 412
Réhabilitation Hôtel de Ville	2018-2021	200 000	0	0	0	0	0	0
Logiciels RH (paye-temps de travail)	2019-2021	450 000	565 144	226 144	339 000	298 300	132 568	206 432
RH - Médecine du travail	2015-2021	192 837	192 837	96 936	95 900	8 912	2 322	93 578
Espace Bernard Palissy	2019-2021	3 900 000	3 900 000	249 371	3 650 629	266 500	0	3 650 629
Budget participatif	2021-2026	0	1 000 000	0	1 000 000	0	0	1 000 000
GPSO - subvention d'investissement	2018-2023	16 716 458	36 695 361	12 574 750	24 120 611	4 060 811	4 060 799	20 059 812
Association Diocésaine de Nanterre - Paroisse Sainte Cécile	2019-2021	300 000	300 000	0	300 000	100 000	0	300 000
Association Les amis de Notre-Dame	2018-2020	70 000	87 000	0	87 000	17 000	17 000	70 000
Subvention d'équipement - à affecter			30 000	270 000	-240 000	0	0	-240 000
Opérations récurrentes - Services généraux	2008-2021	51 599 895	58 258 242	44 881 693	13 376 549	7 268 657	5 302 123	8 074 426
Services généraux - Chapitre 900		81 426 690	109 626 085	60 952 536	48 673 549	13 139 580	10 328 971	38 344 579
Accessibilité Ad'Ap - services généraux	2015-2021	3 923 204	2 771 321	449 181	2 322 140	254 000	3 152	2 318 988
Accessibilité Ad'Ap - éducation	2015-2021	2 255 460	2 095 601	233 870	1 861 731	236 036	74 106	1 787 625
Accessibilité Ad'Ap - culture	2015-2021	235 465	677 226	77 226	600 000	300 000	105 114	494 886
Accessibilité Ad'Ap - sports et jeunesse	2015-2021	598 066	1 034 214	217 863	816 351	470 000	52 091	764 260
Accessibilité Ad'Ap - actions sociales	2015-2021	35 073	66 216	4 106	62 110	50 000	0	62 110
Accessibilité Ad'Ap - petite enfance et séniors	2015-2021	260 327	654 506	114 506	540 000	240 000	22 927	517 073
Accessibilité Ad'Ap - actions économiques	2015-2021	252 406	260 917	60 917	200 000	0	0	200 000
Adap - diverses fonctions		7 560 000	7 560 000	1 157 668	6 402 332	1 550 036	257 391	6 144 941
Vidéo protection	2010-2021	3 088 429	3 211 429	2 369 662	841 767	700 000	524 892	316 875
Participation pompiers	2008-2021	3 723 396	5 961 035	3 561 035	2 400 000	750 000	671 069	1 728 931
Opérations récurrentes - Sécurité	2008-2021	804 640	1 188 568	679 168	509 400	254 700	151 802	357 598
Sécurité - Chapitre 901		7 616 466	10 361 032	6 609 865	3 751 167	1 704 700	1 347 762	2 403 405
Restauration Pierre Grenier et centre d'hébergement	2015-2021	4 000 000	4 500 000	2 555 213	1 944 787	1 423 000	1 346 227	598 560
École du numérique	2017-2021	1 345 000	1 025 746	1 025 746	0	0	0	0
École Maître Jacques	2003-2021	30 086 062	30 086 062	29 759 186	326 876	200 000	36 066	290 810
Réhabilitation école Fessart Escudier	2019-2021	4 428 000	4 428 000	3 874 221	553 779	349 779	299 485	254 294
Réhabilitation école Lazare Hoche et Denfert	2019-2021	3 891 000	3 891 000	3 130 807	760 193	323 000	106 793	653 400

	Autorisations de programme							
	Durée de l'AP	Pour mémoire AP votée N-1 (dont subventions attribuées)	Pour mémoire AP votée dernière étape 2021 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2021) (2)	AP ouvertes pour exercices 2021 et suivants (3) = (1) - (2)	CP 2021 après DM et virements inter chapitres	Réalisations 2021 (4)	Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
Fusions d'écoles	2019-2021	3 970 000	3 970 000	3 519 931	450 069	219 000	172 913	277 156
École Ferdinand Buisson	2021-2022	0	4 000 000	0	4 000 000	750 000	225 236	3 774 764
Gp scolaire Billancourt / 147 rue du vieux Pont de Sèvres	2007-2021	20 671 765	20 671 046	20 671 046	0	0	0	0
Subvention d'équipement - à affecter	2 021	78 300	77 052	0	77 052	0	0	77 052
Subvention d'équipement - Éducation-Motivation Parents (E-MP)	2 021	0	200	0	200	200	200	0
Opérations récurrentes - Enseignement	2008-2021	40 914 535	44 981 868	37 520 068	7 461 800	4 087 800	3 617 932	3 843 868
Enseignement - Chapitre 902		109 384 662	117 630 975	102 056 219	15 574 756	7 352 779	5 804 852	9 769 904
Atelier J. Bernard	2019-2021	50 000	0	0	0	0	0	0
Subvention d'équipement - à affecter	2 021	43 750	226 950	0	226 950	0	0	226 950
Subvention d'équipement - Cirque nomade	2 020	4 000	8 000	4 000	4 000	4 000	4 000	0
Subvention d'équipement - Centre Ludique de Boulogne-Billancourt	2 020	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0
Subvention d'équipement - Dia Danse	2 020	9 000	11 000	9 000	2 000	2 000	2 000	0
Subvention d'équipement - Forum Universitaire de l'Ouest Parisien	2 020	9 000	9 000	9 000	0	0	0	0
Subvention d'équipement - Boulogne Harmonie	2 020	8 000	8 000	8 000	0	0	0	0
Subvention d'équipement - Association de Minéralogie et de Paléontologie - Le Lutétien	2 020	1 000	2 150	1 000	1 150	1 150	1 150	0
Subvention d'équipement - Bibliothèque du Forum	2 020	1 000	1 000	1 000	0	0	0	0
Subvention d'équipement - Théâtre in Love	2 020	1 000	1 500	1 000	500	500	500	0
Subvention d'équipement - Maîtrise des HDS	2 020	7 000	14 000	7 000	7 000	7 000	7 000	0
Subvention d'équipement - Bibliothèque pour tous - Galliéni	2 020	1 500	2 250	1 500	750	2 750	2 750	-2 000
Subvention d'équipement - Académie musicale Philippe Jaroussky	2 021	0	5 000	0	5 000	5 000	5 000	0
Subvention d'équipement - Compagnie Jayann'act	2 021	0	1 500	0	1 500	1 500	1 500	0
Opérations récurrentes - Culture	2008-2021	19 747 252	21 829 146	17 856 095	3 973 051	1 716 364	1 421 549	2 551 502
Culture - Chapitre 903		19 892 502	22 129 496	17 907 595	4 221 901	1 740 264	1 445 449	2 776 452
Plan Sport	2006-2020	45 049 221	45 049 149	45 049 149	0	0	0	0
Bulles de tennis	2019-2021	1 300 000	1 400 383	1 011 383	389 000	111 000	73 923	315 077
Le Gallo - Tribunes	2019-2021	600 000	811 583	287 383	524 200	524 200	280 069	244 131
Gymnase Biodiversité	2020-2021	1 800 000	1 800 000	318 835	1 481 165	250 000	20 700	1 460 465
Boulogne 2024	2019-2024	2 500 000	2 500 500	1 800 500	700 000	700 000	700 000	0
Équipement omnisports	2019-2024	72 173 840	72 173 840	1 860 000	70 313 840	134 100	0	70 313 840
Initiation et pédagogie au e-sport	2020-2021	261 775	228 868	228 868	0	1 679	1 679	-1 679
Gymnase Paul Bert	2021-2024	0	1 500 000	0	1 500 000	0	0	1 500 000
Gymnase Dôme		0	0	0	0	140 000	1 069	-1 069

	Autorisations de programme							
	Durée de l'AP	Pour mémoire AP votée N-1 (dont subventions attribuées)	Pour mémoire AP votée dernière étape 2021 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2021) (2)	AP ouvertes pour exercices 2021 et suivants (3) = (1) - (2)	CP 2021 après DM et virements inter chapitres	Réalisations 2021 (4)	Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
Subventions d'équipement - ACBB	2013-2020	1 300 000	1 450 000	1 300 000	150 000	150 000	150 000	0
Subvention d'équipement Voiles de Seine	2015-2020	85 000	130 000	85 000	45 000	45 000	45 000	0
Subvention d'équipement course au large 92	2015-2016	400 000	400 000	400 000	0	0	0	0
Subvention d'équipement Les Bornées	2 021		1 000	0	1 000	1 000	1 000	0
Subvention d'équipement - à affecter	2 021	197 500	188 000	0	188 000	0	0	188 000
Opérations récurrentes - Sports	2008-2020	11 543 127	13 591 590	10 519 332	3 072 257	965 090	824 691	2 247 566
Sport - Chapitre 903		137 210 463	141 224 912	62 860 450	78 364 462	3 022 069	2 098 130	76 266 332
Subventions d'équipement - Centre nautique des Scouts Marins de Boulogne	2008-2020	56 520	60 520	56 520	4 000	4 000	4 000	0
Subventions d'équipement - Scouts unitaires de France	2011-2020	27 704	29 804	27 704	2 100	2 100	2 100	0
Subventions d'équipement - L'outil en main	2 018	3 650	4 510	3 650	860	860	860	0
Subventions d'équipement - Scouts et guides de France	2 021	2 000	4 000	2 000	2 000	2 000	2 000	0
Subventions d'équipement - Scouts d'Europe	2 021	0	4 000	0	4 000	4 000	4 000	0
Subventions d'équipement - Eclaireuses et Eclaireurs Unionistes de France - Groupe Local de Boulogne	2 021	0	2 000	0	2 000	2 000	2 000	0
Subventions d'équipement - Eclaireuses Eclaireurs de France - Groupe Lapérouse Boulogne-Billancourt	2 021	0	1 000	0	1 000	1 000	1 000	0
Subvention d'équipement - à affecter	2013-2020	21 500	20 080	0	20 080	0	0	20 080
Subvention d'équipement - Les enfants de la comédie	2017-2018	2 800	3 800	2 800	1 000	1 000	1 000	0
Opérations récurrentes - Jeunesse	2008-2020	2 311 085	2 523 573	2 225 582	297 991	202 034	165 180	132 811
Jeunesse - Chapitre 903		2 425 259	2 653 287	2 318 256	335 031	218 994	182 140	152 891
Foyer hébergement "L'Olivier"	2013-2021	4 700 000	4 700 000	4 113 157	586 843	237 000	62 820	524 023
Subvention d'équipement - à affecter	2 021	7 600	28 580	0	28 580	0	0	28 580
Subventions d'équipement - Espoir Hope Elikia : vaincre la drépanocytose	2 021	0	1 000	0	1 000	1 000	1 000	0
Opérations récurrentes - Actions sociales	2008-2021	1 264 174	1 267 323	1 181 103	86 220	37 896	18 375	67 845
Actions sociales - Chapitre 904		5 971 774	5 996 903	5 294 260	702 643	275 896	82 195	620 448
Crèche Rue de la ferme	2005-2020	5 362 180	5 321 849	5 321 849	0	95 000	0	0
Crèche Galliéni Bellevue	2012-2020	5 699 999	5 700 000	4 848 500	851 500	200 000	62 494	789 006
Club séniors Carnot	2019-2021	956 000	1 154 777	170 777	984 000	724 610	249 437	734 563
Subvention d'équipement - à affecter	2 021	2 800	10 811	0	10 811	0	0	10 811
Opérations récurrentes - Famille	2008-2021	12 382 552	14 352 983	10 275 783	4 077 200	2 288 454	2 026 310	2 050 890
Famille - Chapitre 904		24 403 531	26 540 419	20 616 908	5 923 511	3 308 064	2 338 240	3 585 271
Surcharges foncières	2018-2021	8 063 886	43 784 178	2 165 236	41 618 942	4 325 500	4 175 500	37 443 442
Subvention d'équipement - Happy Seine	2 021	0	2 000	0	2 000	2 000	2 000	0

	Autorisations de programme							
	Durée de l'AP	Pour mémoire AP votée N-1 (dont subventions attribuées)	Pour mémoire AP votée dernière étape 2021 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2021) (2)	AP ouvertes pour exercices 2021 et suivants (3) = (1) - (2)	CP 2021 après DM et virements inter chapitres	Réalisations 2021 (4)	Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
Association des Locataires de l'Immeuble Pont de Sèvres (ALIPS)	2 021	0	500	0	500	500	500	0
Subvention d'équipement - à affecter	2 022	0	900	0	900	0	0	900
Opérations récurrentes - Logement	2008-2021	1 047 191	1 283 332	805 032	478 300	239 150	178 937	299 363
Aménagement des territoires et habitat - Chapitre 905 - Logement		9 111 077	45 070 910	2 970 268	42 100 642	4 567 150	4 356 937	37 743 705
Fonds de concours GPSO - désamiantage parking Bellefeuille	2015-2021	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0	0	1 000 000
Plan Local d'Urbanisme	2008-2021	1 295 564	1 295 564	1 285 564	10 000	10 000	0	10 000
Etudes d'urbanisme	2008-2021	1 160 420	1 164 346	1 102 346	62 000	62 000	3 177	58 823
Aménagement des territoires et habitat - Chapitre 905 - Urbanisme		3 455 983	3 459 910	2 387 910	1 072 000	72 000	3 177	1 068 823
Acquisition immobilière (réserve foncière)	2008-2021	20 064 972	26 264 972	15 635 374	10 629 598	8 200 000	534 288	10 095 310
EPPFIF	2021-2025		41 000 000		41 000 000	10 000 000	0	41 000 000
Aménagement des territoires et habitat - Chapitre 905 - Opérations d'aménagement		20 064 972	67 264 972	15 635 374	51 629 598	18 200 000	534 288	51 095 310
Subvention d'équipement - à affecter	2 021	5 000	2 250	0	2 250	0	0	2 250
Subvention d'équipement - Association Nationale des Femmes Africaines (A.N.F.A)	2019-2021	3 690	3 690	3 690	0	0	0	0
Subvention d'équipement - l'Oiseau Lyre	2019-2021	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0
Subvention d'équipement - La femme du monde	2 020	819	819	819	0	0	0	0
Dont aménagement des territoires	2021-2022	0	800 000	0	800 000	400 000	187 688	612 312
Dont Politique de la ville	2008-2021	562 662	450 798	440 798	10 000	5 000	4 475	5 525
Dont Voirie/espaces verts	2008-2021	2 191 833	1 819 318	1 542 318	277 000	138 500	85 408	191 592
Aménagement des territoires et habitat - Chapitre 905 - Services urbains		2 774 004	3 086 875	1 997 625	1 089 250	543 500	277 571	811 679
Participation Seine Ouest Habitat et Patrimoine	2 021		1 040 760	0	1 040 760	1 040 760	1 002 351	38 409
Subventions vélos à assistance électrique	2019-2021	250 000	1 068 000	168 000	900 000	250 000	248 800	651 200
Environnement	2008-2021	78 004	56 248	46 358	9 890	5 445	2 733	7 157
Environnement - Chapitre 907		328 004	1 124 248	214 358	909 890	255 445	251 533	658 357
Opérations récurrentes - Actions économiques	2008-2021	2 422 881	2 604 125	1 923 425	680 700	190 350	134 695	546 005
Actions économiques - Chapitre 906		2 422 881	2 604 125	1 923 425	680 700	190 350	134 695	546 005
Sécurité électrique - services généraux	2019-2021	693 820	531 349	141 398	389 951	25 000	11 665	378 286
Sécurité électrique - éducation	2019-2021	86 200	123 100	4 374	118 726	0	0	118 726
Sécurité électrique - Sports et jeunesse	2019-2021	320 000	320 571	178 632	141 939	98 000	5 402	136 537
Sécurité électrique - petite enfance et séniors	2019-2021	150 000	150 000	0	150 000	0	0	150 000
Sécurité électrique - logements	2019-2021	240 000	210 000	0	210 000	50 000	0	210 000

	Autorisations de programme							Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
	Durée de l'AP	Pour mémoire AP votée N-1 (dont subventions attribuées)	Pour mémoire AP votée dernière étape 2021 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2021) (2)	AP ouvertes pour exercices 2021 et suivants (3) = (1) - (2)	CP 2021 après DM et virements inter chapitres	Réalisations 2021 (4)	
Sécurité électrique - actions économiques	2019-2020	760 000	915 001	327 642	587 359	450 000	438 289	149 070
Sécurité électrique des bâtiments - diverses fonctions		2 250 020	2 250 020	652 045	1 597 975	623 000	455 357	1 142 618
AP/CP du Budget principal		436 298 288	569 624 930	305 554 763	264 070 167	57 804 587	30 901 040	233 169 128

	Autorisations de programme							Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
	Durée de l'AP	Pour mémoire AP votée N-1	Pour mémoire AP votée dernière étape 2021 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2021) (2)	AP ouvertes pour exercices 2021 et suivants (3) = (1) - (2)	CP 2021 après DM	Réalisations 2021 (4)	
AP "Piscine-Patinoire"		2 986 002	3 238 741	1 374 828	1 863 913	1 863 913	311 004	1 552 909
dont "Immobilisations incorporelles"		465 247	348 089	248 089	100 000	100 000	19 578	80 422
dont "Immobilisations corporelles"		502 467	1 769 378	61 743	1 707 635	1 707 635	291 426	1 416 209
dont "Autres immobilisations en cours"		2 018 288	1 121 274	1 064 996	56 278	56 278	0	56 278
AP "Locations immobilières"		2 493 299	1 890 721	799 547	1 091 174	307 048	23 445	1 067 729
dont "Club house du tennis de Longchamp"		1 200 000	1 200 000	746 423	453 578	37 658	-	453 578
dont "Autres travaux"		1 293 299	690 721	53 124	637 596	269 390	23 445	614 151
Budgets annexes		5 479 301	5 129 462	2 174 375	2 955 087	2 170 961	334 449	2 620 638

**Annexe n°3 – Les écritures comptables croisées
Ville/GPSO et MGP**

Section de fonctionnement			
Recettes CA Ville de Boulogne-Billancourt (dépenses GPSO)		Dépenses CA Ville de Boulogne-Billancourt (recettes GPSO)	
Libellé	Montants en K€	Libellé	Montants en K€
Refacturation mise à disposition du personnel	1 315	Refacturation mise à disposition du personnel (Voirie et Espaces Verts)	370
Refacturation locaux et diverses charges	626	Refacturation de frais divers	100
sous-total refacturations	1 941	sous-total refacturations	470
		FCCT	48 617
sous-total reversements de fiscalité	0	sous-total reversements de fiscalité	48 617
TOTAL	1 941	TOTAL	49 087

Recettes CA Ville de Boulogne-Billancourt (dépenses MGP)		Dépenses CA Ville de Boulogne-Billancourt (recettes MGP)	
Libellé	Montants en K€	Libellé	Montants en K€
Attribution de compensation	54 607		
Compensation parts salaires	23 427		
TOTAL recettes de fonctionnement	78 034	TOTAL dépenses de fonctionnement	-

Recettes CA Ville de Boulogne-Billancourt (Versement DGFIP)		Dépenses CA Ville de Boulogne-Billancourt (recettes MGP)	
Libellé	Montants en K€	Libellé	Montants en K€
Fiscalité directe (part GPSO)	27 012		

TOTAL recettes de fonctionnement	106 987	TOTAL dépenses de fonctionnement	49 087
---	----------------	---	---------------

Solde net GPSO et MGP			57 900
------------------------------	--	--	---------------

Flux créés par la Loi NOTRé

Annexe n°4 – Capacité d'autofinancement consolidée (hors travaux en régie et cessions)

CAF consolidée en K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Budget principal (hors travaux régie, cessions)	16 742	21 829	23 268	22 782	26 315	18 409	18 965	20 811	22 912	15 166	26 309	23 992	19 834	26 325
Travaux en régie	3 749	3 548	3 064	2 797	2 788	2 886	2 466	1 203	2 369	2 998	3 000	2 998	2 830	2 178
Budget principal avec travaux régie	20 491	25 377	26 332	25 579	29 103	21 295	21 431	22 014	25 281	18 164	29 309	26 990	22 664	28 503
Budgets annexes	601	519	2 527	6 205	1 726	398	879	752	191	427	1 773	616	708	-630
Publications	105	-88	105	-111	-6	1	-8	25	-20	2	16	111	51	-166
Locations immobilières	410	377	297	214	200	196	177	184	160	134	-45	62	141	43
Piscine Patinoire	21	158	2 130	6 092	1 529	176	699	497	51	291	1 802	443	516	-507
Théâtre de l'Ouest parisien	65	72	-5	10	3	25	11	46	0	0	0	0		
CAF consolidée avec travaux en régie	21 092	25 896	28 859	31 784	32 226	21 693	22 310	22 766	25 472	18 591	31 081	27 606	23 372	27 873

Annexe n°5 – Soldes intermédiaires de gestion du budget principal

<i>En millions €</i>	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA2013	CA2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Produits de gestion courante	174,5	171,2	178,3	180,2	178,6	179,4	181,4	225,9	219,7	221,5	219,8	210,8	218,9
<i>dont travaux en régie</i>	3,5	3,1	2,8	2,8	2,9	2,5	1,2	2,4	3,0	3,0	3,0	2,8	2,2
Charges de gestion courante	133,8	128,1	132,3	135,7	138,4	142,6	141,1	186,8	187,6	186,4	188,5	184,0	186,7
Excédent de gestion	40,7	43,1	46,0	44,5	40,2	36,8	40,3	39,1	32,1	35,1	31,3	26,8	32,2
Excédent de gestion hors travaux en régie	37,1	40,0	43,2	41,7	37,3	34,3	39,1	36,7	29,1	32,1	28,3	24,0	30,0
Résultat financier (recettes - dépenses)	-4,7	-4,5	-4,2	-3,5	-3,3	-3,1	-2,9	-2,6	-2,3	-3,5	-1,8	-1,7	-1,5
- subventions versées aux budgets annexes	7,4	11,0	15,9	11,3	13,1	10,3	14,4	10,2	11,0	1,5	2,0	1,9	1,3
+/- Autres produits et charges exceptionnels	-3,2	-1,3	-0,3	-0,6	-2,5	-2,0	-1,0	-1,1	-0,6	-0,8	-0,4	-0,5	-0,9
Caf Brute	25,4	26,3	25,6	29,1	21,3	21,4	22,0	25,3	18,2	29,3	27,1	22,7	28,5
Caf Brute hors travaux en régie	21,8	23,2	22,8	26,3	18,4	19,0	20,8	22,9	15,2	26,3	24,1	19,9	26,3
Remboursement du capital de la dette	14,8	12,0	13,9	15,6	11,1	5,7	6,3	6,4	6,4	34,6	5,3	6,3	9,2
Caf nette	10,6	14,3	11,7	13,5	10,2	15,7	15,7	18,9	11,8	-5,3	21,8	16,4	19,3
Caf nette hors remboursements anticipés	10,6	14,3	11,7	13,5	10,2	15,7	15,7	18,9	11,8	22,3	49,4	44,0	46,9
Participations reçues et autres	14,0	8,8	5,3	5,6	5,6	7,2	5,0	11,5	10,7	28,9	6,5	7,3	6,0
Cessions	4,7	1,9	1,1	29,7	0,5	2,6	3,4	3,5	9,5	4,0	4,9	1,4	0,0
Dépenses d'investissement	34,2	15,8	12,5	18,7	34,1	34,1	19,3	32,6	44,6	24,7	38,8	34,2	31,0
Travaux en régie	3,5	3,1	2,8	2,8	2,9	2,5	1,2	2,4	3,0	3,0	3,0	2,8	2,2
Solde avant emprunt et résultat antérieur	-8,5	6,3	2,8	27,3	-20,7	-11,0	3,6	-1,0	-15,7	-0,1	-8,6	-11,9	-7,8
Emprunts nouveaux	8,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,5	5,0	3,2	13,1	8,2
Fonds de roulement au 1er janvier	3,1	3,2	9,5	12,4	39,7	19,0	8,0	11,6	10,6	7,3	26,5	21,1	22,3
Reprise de l'ex Billancourt Seguin										14,2			
Etalement du 1069													-0,2
Fonds de roulement au 31 décembre	3,2	9,5	12,4	39,7	19,0	8,0	11,6	10,6	7,3	26,5	21,1	22,3	22,5